

Aujourd'hui: Nuageux, quelques averses en après-midi, vents modérés
Minimum 5° Maximum 15°
Demain: Ciel variable
DETAILS PAGE A2

Aujourd'hui



D1 U2
Le quatuor irlandais U2 donne au Stade olympique une preuve éclatante de l'extraordinaire ascendant qu'il exerce sur ses fans.

C1 INCENDIES
Les \$2 milliards de pertes matérielles causées en six ans par les incendies au Québec représentent, par habitant, le double de l'Ontario.

Sommaire

Table listing various sections and page numbers: Annonces classées... C7, D10 à D14, E1 à E6; Arts et spectacles; Informations... D1 à D9; Bandes dessinées... D13; Décès, etc... E7; Économie... C1 à C8; Êtes-vous observateur? D10; Feuilleton... D11; Héroscope... D12; La Presse des SIX-DOUZE C9; Le monde... B6, B7; Mots croisés... E5; Mot mystère... E3; Télévision... D2; TABLOÏD SPORTS; Mots croisés... 14; Réjean Tremblay... 5

LE PQ EST HEUREUX D'ÊTRE PERÇU, 'SOUS SON VRAI JOUR'
... EN ATTENDANT LE LEVER DU SOLEIL!

Mulroney convoque les provinces

À Washington, le Congrès n'est pas favorable à un report de l'échéance

MAURICE JANNARD et JÉAN-FRANÇOIS LISÉE du bureau de La Presse OTTAWA

Désireux d'associer étroitement les provinces aux discussions de dernière minute avec Washington sur la question de la libéralisation des échanges commerciaux, le premier ministre Mulroney a convoqué hier ses homologues provinciaux à une réunion, ce matin à Ottawa, où l'on fera le point sur la situation à deux jours de la date limite fixée par le Congrès des États-Unis pour la conclusion d'un accord.

M. Michael Wilson — semblaient peu encouragés par les discussions qu'ils venaient d'avoir sur la question avec le représentant au commerce, M. Clayton Yeutter, et le secrétaire au Trésor, M. James Baker.

Les deux ministres se sont contentés de dire qu'ils allaient informer le cabinet fédéral et les premiers ministres provinciaux du déroulement de la rencontre. «Après cela, nous prendrons une décision», a déclaré M. Wilson.

Des informations recueillies par La Presse laissent entendre que le gouvernement fédéral a demandé aux dirigeants provinciaux de prévoir la possibilité de passer également la journée de demain à Ottawa. Toutefois, l'attaché de presse du premier ministre Bourassa, Ronald Poupard, a dit ne pas être au courant d'une demande de ce genre.

De passage hier à Toronto, le premier ministre fédéral s'est contenté de dire que la réunion fait partie des consultations périodiques qu'il a eues jusqu'à maintenant avec ses homologues provinciaux sur la question du libre-échange. «Depuis le début, nous discutons avec les premiers ministres de la situation», a déclaré M. Mulroney.

Dans la capitale américaine, M. Yeutter avait laissé entendre, peu avant de rencontrer les deux ministres canadiens, auxquels s'était joint le chef de cabinet du premier ministre, M. Derek Burney, qu'il voyait peu d'utilité à la rencontre, en précisant: «Je ne vois pas comment nous pourrions avancer aujourd'hui».

VOIR MULRONEY EN A 2
SUITE DES INFORMATIONS EN B 1



LE LIBRE-ÉCHANGE

Un faux problème!

-7- ALAIN DUBUC



La plus grosse crainte que suscite le projet de libre-échange n'est pas économique. Bien des gens ont peur qu'une entente avec les États-Unis ne fasse disparaître nos programmes sociaux.

Cet argument, largement véhiculé par les groupes qui s'opposent au libre-échange, soulève un autre faux problème. Ça rappelle un peu la campagne référendaire, quand les tenants du NON affirmaient que les Québécois perdraient leur pension si le OUI l'emportait.

Rencontrés il y a un an, des «officiels» américains, spécialistes des questions commerciales, ont puiffé de rire quand on leur a demandé pourquoi les négociateurs américains voulaient discuter des programmes sociaux. «Mettez-en des programmes sociaux, ont-ils répondu. Plus vous en avez, plus nous sommes contents!».

Cette réponse peut sembler étonnante, parce qu'on pense à Ronald Reagan, le roi des coupures sociales. Spontanément, on se dit que, comme on négocie avec la Maison-Blanche et que les Américains ont le gros bout du bâton, leur président de droite tentera d'exporter au Canada non seulement ses automobiles, mais aussi sa croisade anti-sociale.

Mais on oublie alors que la valeur morale qui a le plus de poids aux États-Unis, sur le plan idéologique, c'est l'argent, surtout dans des négociations commerciales.

Le but des États-Unis est, bien sûr, de vendre le plus possible au Canada, en tentant d'empêcher les Canadiens de réussir autant. Le Canada fait la même chose. C'est le principe même de ces négociations.

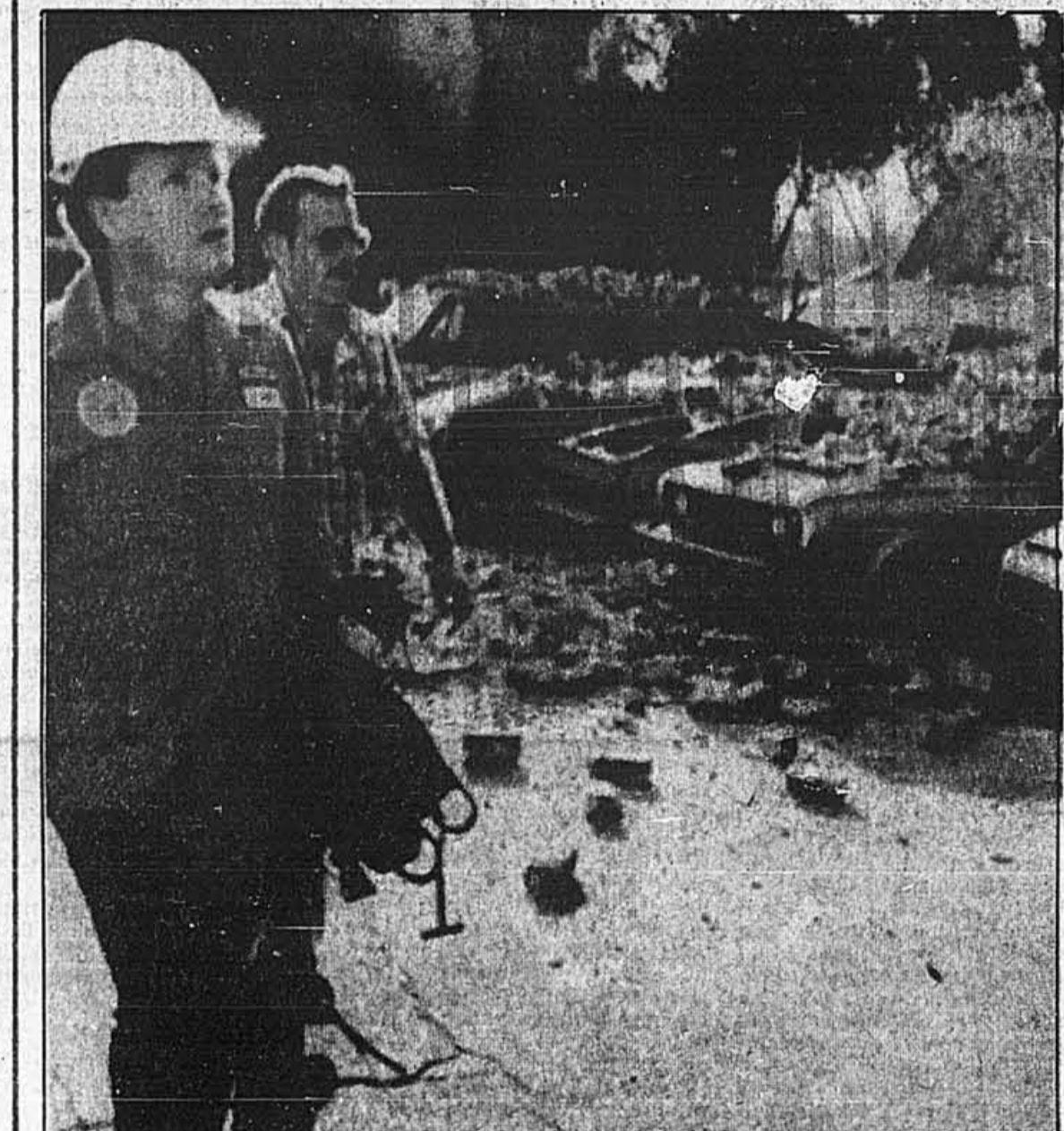
Or, quand les Américains regardent nos programmes sociaux, ils sont morts de rire. On connaît ces programmes: assurance-hospitalisation, assurance-maladie, aide sociale, régie des rentes et pensions, assurance-chômage. Ils coûtent, on le sait, des dizaines de milliards de dollars.

Or les entreprises sont obligées de payer un bon morceau de cette facture. Elles doivent contribuer directement à l'assurance-chômage et à la Régie des rentes et, au Québec, à l'assurance-maladie. En outre, elles paient plus d'impôts sur leurs profits et plus de taxes indirectes qu'aux USA, justement à cause de ces programmes.

Si elles paient beaucoup plus d'impôts, elles n'ont pas la même marge de manœuvre que leurs concurrentes américaines, parce que ces coûts fiscaux les forcent à vendre leurs produits plus cher que si elles

VOIR PROBLÈME EN A 4

Un séisme frappe Los Angeles



Les secouristes s'assurent que personne ne se trouvait à bord de ces automobiles, écrasées par l'effondrement d'un immeuble de Pasadena près duquel elles étaient stationnées. Le séisme est survenu quelques minutes avant 8h, alors que beaucoup de gens se disposaient à partir à leur travail.

Bilan: six morts et 200 blessés

d'après UPI et AP LOS ANGELES

Un violent tremblement de terre, d'une intensité de 6,1 sur l'échelle de Richter, s'est produit hier matin dans le sud de la Californie, faisant osciller les gratte-ciel du centre de Los Angeles, provoquant de nombreuses pannes de courant et plusieurs incendies consécutifs à la rupture des conduites de gaz, et semant la panique au sein de la population.

Selon les indications préliminaires, le séisme a fait au moins six morts et 200 blessés.

La secousse, qui a été ressentie jusqu'à Las Vegas, à 300 milles à l'est de Los Angeles, est la plus forte qu'ait connue le sud de la Californie depuis le séisme du 9 février 1971, qui avait causé la mort de 65 personnes et fait pour plus d'un milliard de dollars de dommages.

L'épicentre du tremblement de terre d'hier a été localisé à Montebello, à une quinzaine de kilomètres du centre de Los Angeles.

«Nous avons vraiment dansé le boogaloo», a déclaré le chef de la police de la petite ville. «Les vitres de presque tous les magasins du centre commercial ont volé en éclats, et la moitié d'un immeuble s'est effondrée dans la rue.»

À Los Angeles même, des milliers de personnes, dont certaines étaient encore en pyjama, se sont précipitées dans les rues, tandis que sur les autoroutes métropolitaines, encombrées à l'heure de pointe matinale, les voitures étaient projetées, selon les conducteurs, à un pied dans les airs, et de nombreux accidents de la circulation étaient signalés.

Les Californiens, habitués à subir au moins une secousse sismique par an, ont réagi à celle-ci avec une nervosité particulière. «J'avais des cauchemars, ces derniers temps, au sujet d'un tremblement de terre particulièrement dévastateur, et j'ai bien cru que cela venait d'arriver», a confié Margie Thomas, qui habite le centre de Los Angeles. «Je vais être obligée d'aller vivre ailleurs, cela me fait trop peur», a-t-elle ajouté.

Les autorités municipales, locales et fédérales ont ordonné la fermeture immédiate de tous les immeubles gouvernementaux, ainsi que des écoles.

À l'aéroport de Burbank, les vitres de la tour de contrôle ont volé en éclats, et l'aérodrome a dû être fermé pendant 35 minutes.

Une jeune femme de 21 ans, Lupe Esposito, a perdu la vie lorsque le mur d'un bâtiment de l'Université de Californie à Los Angeles s'est effondré sur elle.

Dans la région d'Eaton Canyon, au nord-est de la ville, un employé de la compagnie Edison qui travaillait à l'installation d'un transformateur, a été enseveli sous des tonnes de terre et a succombé en dépit des efforts déployés pour le maintenir en vie à l'aide d'un collecteur d'air.

Enfin, un sexagénaire résidant à Los Angeles n'a pu supporter ce traumatisme et a succombé à une crise cardiaque.

Les fréquents séismes qui surviennent dans le sud de la Californie résultent des pressions inexorables qui s'exercent sur l'énorme faille de San Andreas et sur d'autres fractures secondaires.

VOIR SEISME EN A 2

Rupture des pourparlers aux Postes

Le tri du courrier accuse un léger retard à Montréal

LISA BINSSE

Alors que la deuxième journée de grève générale des postiers de Montréal retardait de quelques heures le traitement du courrier, les grèves tournantes frappaient hier trois autres villes du pays. Entre-temps à Ottawa, les négociations étaient au point mort.

Des grèves tournantes ont été déclenchées à St-Jean, Terre-Neuve; Halifax, en Nouvelle-Ecosse; et Hamilton, Ontario. Quatre grévistes ont été arrêtés à St-Jean et un gréviste à Hamilton a dû être hospitalisé après une escarmouche avec un briseur de grève.

VOIR POSTES EN A 2

Bâtiment: une entente prolonge le décret

LISA BINSSE

Deux associations syndicales et l'association patronale de l'industrie de la construction se sont récemment entendues sur une prolongation d'un an du décret qui régit les conditions de travail des ouvriers du bâtiment, a-t-on appris hier.

Ce protocole d'entente, qui prévoit une hausse de salaires de 5 p. cent en 1988, prolonge le décret jusqu'au 30 avril 1989. Il doit maintenant être entériné par les membres de la FTQ-Construction et du Conseil provincial des métiers de la construction internationale.

VOIR DÉCRET EN A 2

Les Cards champions

Les Cards de St. Louis sont champions de la division Est de la Ligue nationale de Baseball.

Les Cards ont mis un point final à la course au championnat, hier soir, en battant les Expos-8-2.

Un ancien des Expos, Dan Driessen, a été le héros de la rencontre. Il a produit deux points, dont le victorieux, à la quatrième manche.

pages 2 et 3

Enrichissez vos PLACEMENTS
Consultez votre conseiller!
TRUST GENERAL

DÉPÔTS GARANTIS
10 1/2% 5 ANS INTERET ANNUEL
10 3/8% 3 ANS INTERET ANNUEL

Nouveaux!
Fonds marché monétaire
Fonds équilibré

FONDS DE PLACEMENT
3 ans* 5 ans**
Actions canadiennes 20,84% 19,95%
Obligations 14,83% 15,01%
Hypothèques 13,16% 13,96%
Actions américaines 28,06%

BÉNÉFICES-PLUS
7,78% 10 000\$ et plus
1/8%+ Pour les personnes âgées de 60 ans et plus sur les dépôts garantis de 1 à 5 ans

SUITE DE LA UNE

MULRONEY

Mulroney convoque les provinces

Mais aux Communes, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a justifié l'envoi d'une délégation canadienne à Washington en soulignant que les États-Unis avaient bougé.

« Il y a eu en fait un léger mouvement de la part des Américains », a-t-il dit. « Une entente de principe a été plus ou moins conclue sur le concept du tribunal d'arbitrage, bien qu'il n'y ait pas eu d'accord sur les normes qui régiront son fonctionnement. »

M. Clark a ajouté: « À notre avis, un tribunal sans règles ne fournirait pas au Canada le genre de garantie et de sécurité qu'il recherche. »

Concernant la rencontre des premiers ministres, on n'avait pu d'indications dans les provinces sur son objet précis.

À Queen's Park, le premier ministre ontarien, M. David Peterson, a dit ignorer pour quelle raison la réunion avait été convoquée. « Je n'ai aucune indication sur ce qui se passe », a-t-il avoué.

Quant au premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, il a déclaré, peu avant de quitter le caucus de son parti réuni dans les Laurentides, qu'« il était difficile de ne pas être pessimiste après les événements des derniers jours », précisant toutefois que la situation était susceptible d'évoluer d'heure en heure.

« C'est comme les Expos, une journée ils sont presque champions, le lendemain ils sont éliminés », a-t-il dit.

D'autres délégations provinciales, selon une agence de presse, laissaient entendre que l'objectif de la réunion d'aujourd'hui entre les premiers ministres était de mettre un point final aux négociations sur le libre-échange.

Seul le premier ministre du Manitoba, M. Howard Pawley, ne pourra se présenter à Ottawa, étant retenu par la maladie de sa mère.

Les responsables américains étaient quant à eux avertis de commentaires à l'issue de la rencontre d'hier. M. Yeutter s'est contenté de dire qu'il restait beaucoup de travail à faire.

Avant la réunion, le représentant au commerce s'était plaint de l'absence de membres de l'équipe canadienne de négociation au sein de la délégation venue d'Ottawa, en soutenant que cela ne pouvait qu'empêcher la conclusion d'ententes précises.

Une critique similaire avait déjà été exprimée en matinée par l'influent sénateur républicain John Danforth. « Plusieurs des problèmes en suspens requièrent une connaissance approfondie des dossiers », avait-il dit. « Sur les questions du mécanisme d'arbitrage, des restrictions à l'investissement, des services et autres, on ne peut régler le problème par une entente d'un paragraphe. Il faut une énorme quantité de travail sur les détails, et je ne vois pas comment on pourrait y parvenir en une couple de jours, surtout si la négociation est laissée à des généralistes. »

Le sénateur républicain John Heinz, membre lui aussi du comité des Finances qui serait chargé d'étudier un éventuel traité, a par ailleurs décrit comme improbable la conclusion d'une entente avant l'échéance du week-end. « Les Canadiens veulent une entente à sens unique, a-t-il dit, et si le traité ne présente que des concessions américaines et pas de concessions canadiennes, il ne sera pas acceptable. »

M. Heinz a reproché en outre au gouvernement canadien de réclamer une « zone protégée qui éliminerait toute discipline sur les régimes de subventions ». La difficulté, selon le sénateur, est de définir ce qu'est une « bonne subvention ». Washington réclame l'élimination ou une réduction importante des subventions canadiennes au développement régional.

Les sénateurs semblent par ailleurs inflexibles quant au délai accordé aux négociateurs pour conclure un accord. « Le Congrès

n'est pas favorable à un report de l'échéance », a déclaré M. Yeutter. « En conséquence, s'il n'y a pas entente d'ici dimanche, il n'y en aura probablement jamais. »

Un éditorial publié hier par le *New York Times* qualifie cependant d'« assez raisonnable » l'insistance du Canada à bénéficier d'un « bouclier efficace pour se protéger des caprices du protectionnisme américain ». Affirmant que le rôle de l'Amérique du Nord dans l'économie mondiale est en jeu, le *Times* soutient que le premier ministre Mulroney et le président Reagan « se doivent de s'engager personnellement et d'enjoindre à leurs négociateurs de trouver des compromis. »

Le quotidien note que les forces qui s'opposent aux concessions mutuelles « ont, comme d'habitude, engendré plus de pressions que les industries, qui ont tout à gagner d'une libéralisation des échanges. »

POSTES

Rupture des pourparlers aux Postes

Personne, ni du côté patronal, ni du côté syndical, ni du côté gouvernemental, ne pouvait prévoir hier quand les pourparlers reprendraient entre Postes Canada et le Syndicat canadien des 23 000 postiers. La rupture est survenue très tôt hier matin, après le rejet par la société des dernières propositions syndicales.

À Montréal hier, Mme Ghislaine Marsot, porte-parole de Postes Canada, a soutenu que le tri et la livraison du courrier ont été retardés de deux à trois heures à cause de la grève. Le volume de courrier, a-t-elle dit, était aussi moins important que d'habitude. Normalement la société traite quatre millions d'articles par jour à Montréal.

D'autre part, Mme Marsot a souligné que toutes les succursales seront fermées demain. Seuls les bureaux auxiliaires (pharmacies, buanderies, quincailleries) seront ouverts.

Un fait cocasse a été porté à l'attention de *La Presse*: un chômeur qui depuis 18 ans a un casier postal à la succursale Place d'Armes, a reçu une lettre destinée à une compagnie... d'Alma. « Je ne peux pas expliquer ce phénomène », a dit Mme Marsot.

M. Marcel Perreault, président de la section locale regroupant les postiers de Montréal, a déclaré pour sa part que la grève générale de ses membres était beaucoup plus efficace que Postes Canada veut bien l'admettre. Tout le Québec serait privé du courrier de la métropole.

À Ottawa, un porte-parole du bureau du ministre du Travail, M. Pierre Cadieux, a déclaré que M. Bill Kelly, chargé par le gouvernement fédéral de déterminer si un règlement négocié était encore possible, rencontrait toujours les deux parties. Son rapport pourrait être remis aujourd'hui.

M. Darrell Tingley, vice-président du syndicat, a indiqué qu'il pourrait y avoir escalade des grèves tournantes aujourd'hui pour forcer l'employeur à négocier, même si cette escalade rend plus probable une législation forçant le retour au travail. Au besoin, a-t-il ajouté en entrevue téléphonique, le recours à la grève générale n'est pas exclu si Postes Canada ne change pas d'attitude.

La proposition syndicale déposée mercredi aurait dû, selon le syndicat, provoquer des discussions sérieuses. Si Postes Canada l'a rejetée, c'est parce que la société est convaincu que le gouvernement interviendra pour forcer le retour au travail des postiers.

D'autre part, le Congrès du travail du Canada a demandé hier au gouvernement de ne pas recourir à la loi spéciale pour mettre fin au conflit. En revanche, le Conseil du patronat du Québec a exigé une intervention gouvernementale rapide.

M. David Newman, porte-parole de Postes Canada à Ottawa, a précisé que le syndicat ne bouge pas suffisamment dans son document sur des points impor-

tants, dont la sécurité d'emploi, les salaires et le franchisage. Le syndicat s'oppose au franchisage qui serait une menace pour 4 200 emplois. Postes Canada est prêt à discuter de la sécurité d'emploi des employés de franchises, mais non de son droit d'aller de l'avant avec ce projet.

Postes Canada, pour faire fonctionner son service, fait appel à des briseurs de grève qui, à Montréal, se retrouvent surtout dans les trois centres de tri mécanisés. Ce sont des cadres qui assurent le service de guichet dans les 72 succursales de la région montréalaise.

Hier, à Montréal, une directive de Postes Canada selon laquelle la société ne ferait parvenir les chèques de paye aux grévistes que lorsqu'ils retourneraient au travail, a suscité la colère des grévistes et de leur président, M. Perreault, qui a qualifié ce geste de « malhonnête ». Postes Canada a modifié cette directive par la suite. La société fera parvenir les chèques de paye aux grévistes le plus rapidement possible.

Cette décision s'appliquait à tous les grévistes. Mais la directive avait une signification toute particulière à Montréal, où contrairement à la stratégie nationale de grève tournante, les 3 400 postiers sont en grève générale illimitée. Leur syndicat national, face à leur geste de défi, les menaçait de les priver de leurs allocations de grève. Le syndicat a un fonds de grève de \$18 millions. Après deux semaines de grève, chaque gréviste reçoit \$100 par semaine.

Postes Canada affirme que l'offre faite samedi dernier est la dernière. Le contrat de travail est échoué depuis décembre 1986. Le taux horaire moyen des postiers est de \$13,43. Il s'agit de la deuxième grève des postes en trois mois, avec celle des facteurs en juin dernier, et la septième grève des postiers depuis 1965.

DÉCRET

Bâtiment: une entente prolonge le décret

Si elle est acceptée, l'entente n'affectera pas le maraudage en cours dans l'industrie en vue du vote de changement d'allégeance en novembre.

M. Jean-Paul Rivard, directeur général de la FTQ-Construction, a déclaré hier que l'entente intervenue avec l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), était acceptable, mais la décision appartient aux gérants d'affaires. Ceux-ci se prononceront mercredi prochain. Les gérants d'affaires du Conseil provincial doivent se prononcer lundi.

Outre une hausse de salaire de 5 p. cent en mai 1988, qui s'appliquera aussi aux frais de déplacement, le protocole d'entente prévoit une hausse de 15 cents, en novembre 1988, de la cotisation patronale aux avantages sociaux, des négociations à des tables de métiers (une exigence des deux syndicats depuis plusieurs années), qui débuteront en novembre 1988, c'est-à-dire six mois avant la fin de la convention collective; un comité d'étude qui se



PHOTO ARMAND TROTIER, LA PRESSE

Le prix de l'ACPC à Jean-Guy Dubuc

Jean-Guy Dubuc, éditorialiste en chef de *La Presse* depuis 1983, a reçu hier le Prix de journalisme attribué par l'Association canadienne des périodiques catholiques, qui regroupe au Canada français une centaine de périodiques dont la diffusion totale dépasse un million et demi d'exemplaires. Le père Jean Paré, président de l'ACPC, a dit dans son allocution que le jury a voulu honorer un journaliste ayant « porté en 1987, de manière réellement significative, les valeurs chrétiennes ». M. Dubuc, en acceptant ce prix lors d'une réunion des membres de l'ACPC au Centre Shalom de Longueuil, a pour sa part insisté sur le sens de sa démarche comme éditorialiste et prêtre. D'abord attentif dans l'exercice de son métier aux valeurs humaines, sociales et démocratiques, respectueux du pluralisme de la société, il arrive que passe aussi dans ses articles le message évangélique sans qu'il le recherche. C'est que la quête de justice, l'appel à la tolérance, l'accent mis sur la protection des faibles, la condamnation des abus, la mise en lumière des principes démocratiques coïncident souvent avec le message de l'Évangile. Mgr Charles Valois (à gauche), évêque de Saint-Jérôme et président de la Commission épiscopale des communications sociales de l'Association des évêques du Québec, a présenté une sculpture à M. Dubuc.

penchera notamment sur la réduction des heures de travail et la sécurité du revenu, deux demandes de la FTQ-Construction.

Patrons et syndicats conviennent aussi de demander au ministre du Travail, M. Pierre Paradis, d'amender la loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction pour prévoir que dorénavant, le maraudage se tiendrait un an avant la fin du décret, au lieu de six mois.

C'est l'AECQ, qui représente 15 000 employés, qui avait d'abord suggéré cette extension pour tenter de résoudre le différend entre patrons et syndicats sur les frais de transport. Ce différend a provoqué des arrêts de travail illégaux par des milliers d'ouvriers en août dernier. Le protocole propose d'ailleurs une nouvelle version de l'article en cause qui refléterait l'entente de 1982 sur la prime de transport.

Le protocole stipule que les autres conditions de travail des ouvriers resteront en vigueur jusqu'à la signature d'un nouveau contrat, à moins qu'une grève ou un lock-out intervienne avant. Les négociations sur les clauses communes débuteraient en février 1989.

Nouveau-Québec: les tenants du suffrage universel remportent le référendum

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne
QUÉBEC

■ L'Assemblée qui rédigera la constitution du Nouveau-Québec, sera élue au suffrage universel.

C'est ce que les électeurs des 14 villages nordiques du Québec ont décidé hier par une proportion de 53 p. cent lors d'un référendum.

Les « Citoyens pour un gouvernement responsable » dirigés par Harry Tulugak et surnommés « le Groupe de Harry » ont recolté 1 111 voix tandis que l'option inverse du groupe Timiujuit de Simeonie Nalukturuk (le groupe de Simeonie) a obtenu l'appui de 983 électeurs lors de cette consultation, la première à se tenir au Nouveau-Québec.

Le taux de participation a été relativement bon et 2 100 des 3 400 électeurs (62 p. cent) se sont prévalus de leur droit de vote.

Les deux groupes qui se faisaient la lutte à l'occasion de cette consultation, partageaient plusieurs points de vue. Ils sont tous partisans de la création d'un gouvernement autonome pour gérer le nord du Québec. Mais c'est sur le processus de création de ce gouvernement que leur point de vue divergeait, et c'est cette divergence que le référendum d'hier visait à trancher.

Un premier groupe, dirigé par M. Simeonie Nalukturuk, soutenait que le groupe de travail mandaté pour rédiger la constitution du futur parlement régional devait être formé à partir des organismes déjà en place chez les Inuit et financé par ces organismes.

Ces organismes sont la Société Makivik, l'administration Kativik, la commission scolaire locale, la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, le groupe Tunavigna Nunamini et l'Institut culturel Avataq.

Un deuxième groupe, dirigé par le directeur de la coopérative de Povungnituk, Harry Tugulak, soutenait au contraire que le groupe de travail pour rédiger la constitution devait être élu au suffrage universel et financé par une taxe spéciale. C'est ce groupe qui l'a emporté.

La campagne électorale s'est déroulée dans le calme le plus complet. Les deux groupes avaient d'ailleurs fait preuve d'une bonne foi évidente en s'entendant à l'avance entre eux sur les règles qui devaient régir la consultation et sur la nomination d'une Inuk de Kuujjuak, Mme Malee Saunders, comme directrice du scrutin.

Il y avait exactement 3 400 électeurs inscrits sur les listes électorales. Ils étaient répartis dans 14 villages disséminés le long de la Baie d'Ungava et de la Baie de Hudson.

Non seulement les Inuit, mais tous les Blancs installés au Nouveau-Québec depuis le 30 septembre 1986 avaient droit de vote. Malgré tout, les autochtones formaient quelque 80 p. cent de l'électorat.

Pour faciliter l'exercice du scrutin, un bureau de vote avait été dressé à Montréal afin d'accommoder les éventuels électeurs installés temporairement dans la métropole pour des fins d'études ou de travail.

SÉISME

Un séisme frappe Los Angeles; bilan: six morts et 200 blessés

La faille de San Andreas est le point de rencontre de la plaque du Pacifique, qui se déplace vers le nord-ouest à une vitesse annuelle de 7,5 cm, et de la plaque continentale.

Elle a déjà cédé à plusieurs reprises par le passé, témoin le gigantesque tremblement de terre qui avait fait 452 morts à San Francisco en 1906.

Les sismologues affirment qu'il existe désormais une possibilité sur trois qu'un énorme séisme, qui mesurerait au moins 8 sur l'échelle de Richter, se produise dans ce secteur dans les 30 à 50 années à venir.

Une telle catastrophe pourrait, estime-t-on, faire quelque 14 000 morts et plus de 50 000 blessés, et causer des dommages atteignant \$17 milliards.

Bambin trouvé mort à Lacolle

GILLES ST-JEAN

■ Le corps d'un petit garçon de trois ans a été trouvé dans un tuyau de ciment, hier après-midi à Lacolle. L'enfant a probablement été battu à mort.

Le petit Jonathan Macameau avait été porté disparu du domicile familial vers 11 h hier. Il a été retrouvé à 17 h 20 derrière le poste de pompiers de Lacolle, à une trentaine de mètres de la maison qu'il habitait, portant un pantalon de pyjama pour tout vêtement.

C'est un citoyen de Lacolle, qui s'était joint aux recherches conduites par le détachement local de la Sûreté du Québec, qui a découvert le corps.

Le tuyau où l'enfant a été découvert mesurait 1 m 35 de haut de 75 cm de diamètre. Le cylindre, qui ne présentait pas d'aspérités marquées, était debout; selon la police, l'enfant n'aurait pu y grimper seul. Il n'y avait rien non plus, près de là, qui ait pu en faciliter l'escalade à un enfant de trois ans.

Les policiers locaux ont donc appelé l'Unité des crimes contre la personne, à Montréal. Trois enquêteurs sont bientôt arrivés à Lacolle, un village de 1 400 habitants situé à une cinquantaine de km au sud-est de Montréal, près de la frontière américaine.

Les enquêteurs étaient accompagnés d'un pathologiste, le Dr Claude Pothel, du Laboratoire de médecine légale, qui a examiné le corps de l'enfant dans une salle du poste de pompiers. Le pathologiste estime que Jonathan Macameau a été battu sur tout le corps, particulièrement à la tête et au cou. Une autopsie sera pratiquée aujourd'hui.

En fin de soirée hier, les enquêteurs Jean Dagenais, Yvon Drouin et Ghislain Lévesque devaient s'entretenir avec les parents de l'enfant.

Du nouveau

■ Les lecteurs de *La Presse* trouveront demain une section des Arts et spectacles transformée. Le deuxième cahier, désormais axé sur les livres, s'est fait une nouvelle toilette tout en couleur. Et il a pris du volume. On le trouvera au centre du journal, sous la lettre I, après le tourisme. Madeleine Ferron et la rentrée littéraire parisienne en sont les pièces de résistance. On y trouvera aussi les disques, les vidéos, les galeries, les restaurants et le vin. Bonne lecture.

20 millions

18
16
14
12
10
8
6
4
2

Centraide

\$342,105

Où donner son sang

■ *La Presse* et la Croix-Rouge rappellent que seulement 5 p. cent des Québécois donnent régulièrement de leur sang. Cet automne, joignez les rangs de ceux qui sauvent une vie, car les besoins de sang demeurent les mêmes, quel que soit le temps de l'année. On peut donner de son sang aujourd'hui aux endroits suivants: ■ à Montréal, Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 10 h à 20 h; ■ à Montréal, université McGill, Centre universitaire, Salle de bal, 3me étage, 3480 rue McTavish, de 10 h à 17 h; ■ Laval (Pont-Viau), chez Goineau-Bousquet, 164, boulevard des Laurentides, de 14 h 30 à 20 h 30.

LA MÉTÉO

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	4	8	Pluie
Outaouais	5	15	Nuag. aver.
Laurentides	4	13	Pluie
Cantons de l'Est	3	13	Nuag. aver.
Mauricie	3	14	Nuag. aver.
Québec	3	14	Nuag. aver.
Lac-Saint-Jean	0	8	Nuag., pluie
Rimouski	3	12	Nuag. aver.
Gaspésie	6	12	Nuag. aver.
Baie-Comeau	2	10	Nuag. aver.
Sept-Îles	2	10	Nuag. aver.

Canada	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	9	24	
Edmonton	9	25	
Regina	12	26	
Winnipeg	-1	16	
Toronto	13	18	
Fredericton	11	22	
Halifax	14	19	
Charlottetown	10	21	
Saint-Jean	10	22	

États-Unis	Min.	Max.	Aujourd'hui
Boston	18	23	N.-Orléans 21 28
Buffalo	11	19	Pittsburgh 10 19
Chicago	9	19	S. Francisco 13 20
Miami	24	31	Washington 17 24
New York	18	22	Dallas 13 27

les capitales	Min.	Max.	Aujourd'hui
Amsterdam	7	15	Madrid 13 27
Athènes	20	27	Moscou 2 8
Acapulco	26	34	Mexico 10 22
Berlin	4	14	Oslo 1 14
Bruxelles	5	17	Paris 7 17
Buenos Aires	12	22	Rome 14 25
Copenhague	2	13	Séoul 14 26
Genève	3	14	Stockholm 5 13
Hong Kong	24	26	Tokyo 16 22
Le Caire	20	34	Trinidad 26 27
Lisbonne	17	25	Vienne 5 13
Londres	8	18	

La Quotidienne

Tirage d'hier: 107 à trois chiffres 9415 à quatre chiffres

40-5-01
Le vendredi 2 octobre 1987

Miron a commencé à démanteler sa cimenterie

La Ville prend possession du site même si la guérilla judiciaire se poursuit

BRUNO BISSON

La Ville de Montréal a officiellement pris possession hier de la carrière Miron et des bâtiments situés à proximité, dans un climat qualifié de cordial et paisible. Dès aujourd'hui, des enseignes aux couleurs de la Ville doivent annoncer, aux trois entrées de ce site, le transfert de propriété. L'ensemble a été acheté en 1984, au prix de \$47 millions.

Mais cela ne signifie aucunement la fin des hostilités entre les deux parties qui se livrent depuis quelques semaines une véritable guerre devant les tribunaux. Aucun des recours légaux entrepris par la Ville contre la compagnie, et vice versa, n'a été abandonné.

Hier matin, quatre hauts fonctionnaires de la Ville se sont rendus dans les bureaux de la compagnie pour signifier à Miron le commencement du processus de prise de possession.

Mme Liliane Demers, coordonnatrice du dossier pour la Ville, directrice du service de la planification et de la concertation, ainsi que MM. Jules Allard, René Morency et Yves Roy, respectivement directeurs des services du contentieux, des Travaux publics et des approvisionnements et immeubles, ont fait le tour du propriétaire au nom de la Ville en compagnie des avocats de la compagnie.

Ils n'ont fait aucun commentaire à leur sortie, se contentant de préciser qu'ils ont été bien accueillis et que le climat de discussion avec la compagnie était paisible.

Le président du comité exécutif de la Ville, M. Michael Fainstat, a répété le même message en après-midi, ajoutant que Miron a cessé les opérations de sa cimenterie depuis quelques jours. Il a également précisé que des grues s'affairaient déjà au démantèlement de cette cimenterie, comme l'exige le contrat de vente de 1984.

Guérilla judiciaire

Selon le contrat, Miron devait quitter ses bureaux et fermer son atelier d'entretien en mars dernier. Ce qui n'a pas été fait. La Ville a donc réclamé, en août, \$1,8 million à Miron pour loyers impayés. La cause est présentée devant les tribunaux.

La Ville exigeait également la fin des opérations de la cimenterie pour le 30 septembre. Miron a respecté ce délai. Le contrat précisait sur ce point que la compagnie a six mois pour démanteler sa cimenterie après la fin des opérations. M. Fainstat a déclaré hier que ce délai sera respecté.

Selon lui, les quatre fonctionnaires de la Ville ont constaté que les fours de la cimenterie sont froids et qu'il ne règne aucune activité ou presque autour de cette usine.

De son côté, Miron réclame toujours l'annulation du contrat de vente passé il y a trois

ans avec la Ville de Montréal. La compagnie a déposé une action en annulation de ce contrat, la semaine dernière, prétendant que la Ville n'a pas respecté ses engagements.

Si elle gagnait ce recours en annulation, Miron reprendrait possession de la carrière et des terrains adjacents et ne remettrait pas les \$47 millions payés par la Ville lors de l'achat.

Quant à l'atelier d'entretien et l'usine de fabrication de blocs de bétons, situés sur le même emplacement, M. Fainstat a déclaré que ces deux bâtiments n'ont fait l'objet d'aucune discussion entre les fonctionnaires en visite et la compagnie.

M. Fainstat a refusé de faire quelque commentaire que ce soit sur les opérations de l'usine de fabrication de blocs de béton. Il a dit aux journalistes désireux de savoir si cette usine fonctionnait toujours, qu'il faudrait poser la question à Miron. Personne n'était disponible à la compagnie, hier, pour donner plus de détails là-dessus.

Enfin, la question de la gestion des déchets qui doit passer sous la responsabilité de la Ville le 1er janvier 1988, n'a pas été abordée non plus.

Pas plus d'ailleurs qu'un autre litige, opposant les deux parties, et qui concerne la suspension du permis de construire une bétonnerie par Miron dans le quartier Saint-Michel. La Ville a suspendu le permis, il y a deux semaines, en prétendant qu'il n'a pas été accordé pour l'implantation d'une telle usine.

«Pourquoi mon fils aurait-il inventé cette histoire?»

La mère d'un enfant présumément agressé sexuellement dans un centre d'accueil se confie à La Presse

MARTHA GAGNON

«Que fait la mère qui pense que son fils a été agressé sexuellement? Elle se torture le cerveau pour tenter de comprendre».

Pour la première fois, un parent d'un jeune pensionnaire qui a témoigné dans la cause des 14 employés d'un centre d'accueil de Montréal, accusés d'agression sexuelle en novembre 1986, a tenu à rencontrer La Presse afin de confier ses inquiétudes.

Elle demande toutefois de garder l'anonymat. «Moi, ça ne me dérangerait pas que vous écriviez mon nom dans le journal, mais mon fils me l'a interdit. Il ne veut plus rien savoir de cette histoire». Elle trouve inconcevable que les employés aient tous été libérés et qu'on ait abandonné les poursuites criminelles. «Le pire, c'est qu'ils veulent réintégrer leur emploi. Ça, il ne le faut pas».

Agé de 14 ans, son garçon fréquente maintenant l'école secondaire. Il a quitté le centre d'accueil pour retourner vivre avec sa mère.

En mai 1986, l'enfant, alors âgé de 13 ans, avait été envoyé temporairement dans un centre d'accueil à cause de graves problèmes de comportement. Il n'y est resté que quelques mois. «Un jour, on m'a téléphoné pour me dire que mon fils et d'autres jeunes avaient été agressés sexuellement par des employés. Je me suis précipitée au centre pour aller le chercher. À mon arrivée, j'ai trouvé un désarroi incroyable. Les enfants étaient épuisés par les questions des policiers et des éducateurs. Ceux-ci se regardaient en se demandant si leurs copains ou copines de travail pouvaient faire partie du groupe des abuseurs. Je me suis mise à crier pour qu'on me donne des explications».

Les responsables lui ont demandé de ne pas retirer l'enfant parce qu'ils craignaient des menaces de la part des accusés. «J'ai refusé». Son fils est resté deux jours à la maison, puis il a été transféré dans une autre institution, le centre Dominique Savio.

«J'étais d'autant plus troublée, poursuit-elle, que mon fils avait été victime d'abus dans un passé récent. Un voisin, un homme âgé de 70 ans, lui donnait régulièrement de l'argent en échange de faveurs sexuelles. Lorsque je l'ai appris, j'ai porté plainte, mais le monsieur n'a jamais été accusé. Les policiers considéraient qu'il était trop vieux et trop malade pour aller en prison. Comme vous voyez, c'est l'histoire qui se répète...»

La direction du centre d'accueil a déjà confirmé que plusieurs des enfants avaient été victimes d'abus dans leur famille ou leur entourage.

Depuis plusieurs années, le jeune garçon souffrait de sérieux troubles de comportement. Il était d'ailleurs suivi par un pédo-psychiatre. Perturbé par ses expériences sexuelles et aussi par le divorce de ses parents, il devait prendre le chemin du centre d'accueil. «Et dire que j'étais heureuse qu'il soit entre bonnes mains!»

À la défense des procureurs

«Les deux avocates de la Couronne ont fait preuve d'un haut degré de professionnalisme».

C'est ce que soutient M. Rémi Bouchard, sous-ministre aux affaires criminelles et pénales, qui se porte à la défense des procureurs de la Couronne, responsables du dossier des 30 enfants présumément victimes d'agressions sexuelles dans un centre d'accueil du nord-est de Montréal.

Répondant aux critiques formulées lundi par le directeur de la protection de la jeunesse, M. Gilles Beaulieu, qui se plaignait de l'abandon des procédures et qui reprochait aux avocates de ne pas avoir pris tous les moyens nécessaires

Aux éducateurs et policiers qui l'interrogeaient, son fils a raconté avoir eu des relations sexuelles avec la gardienne de nuit du centre d'accueil. Cette femme de forte corpulence, âgée dans la quarantaine, mariée et mère d'un enfant, l'aurait obligé à se réveiller fréquemment la nuit pour s'adonner à des jeux sexuels avec elle. Contrairement à plusieurs autres enfants, il n'accuse pas d'autres employés. Il ne parle pas non plus d'orgies nocturnes, ni de consommation de drogue.

«Je n'ai aucune raison de douter de mon fils. Pourquoi aurait-il inventé cela, je me le demande».

Répression

Avant que le scandale n'éclate, elle explique qu'un climat répressif régnait au centre d'accueil. Son garçon et d'autres enfants avaient été sévèrement punis et mis à l'écart du groupe parce qu'on les soupçonnait d'avoir des atouchements sexuels entre eux. «Une éducatrice m'avait informé que mon fils était en punition parce qu'on l'avait surpris en flagrant délit avec d'autres jeunes dans des positions sexuelles. Peu de temps après, les accusés devenaient victimes».

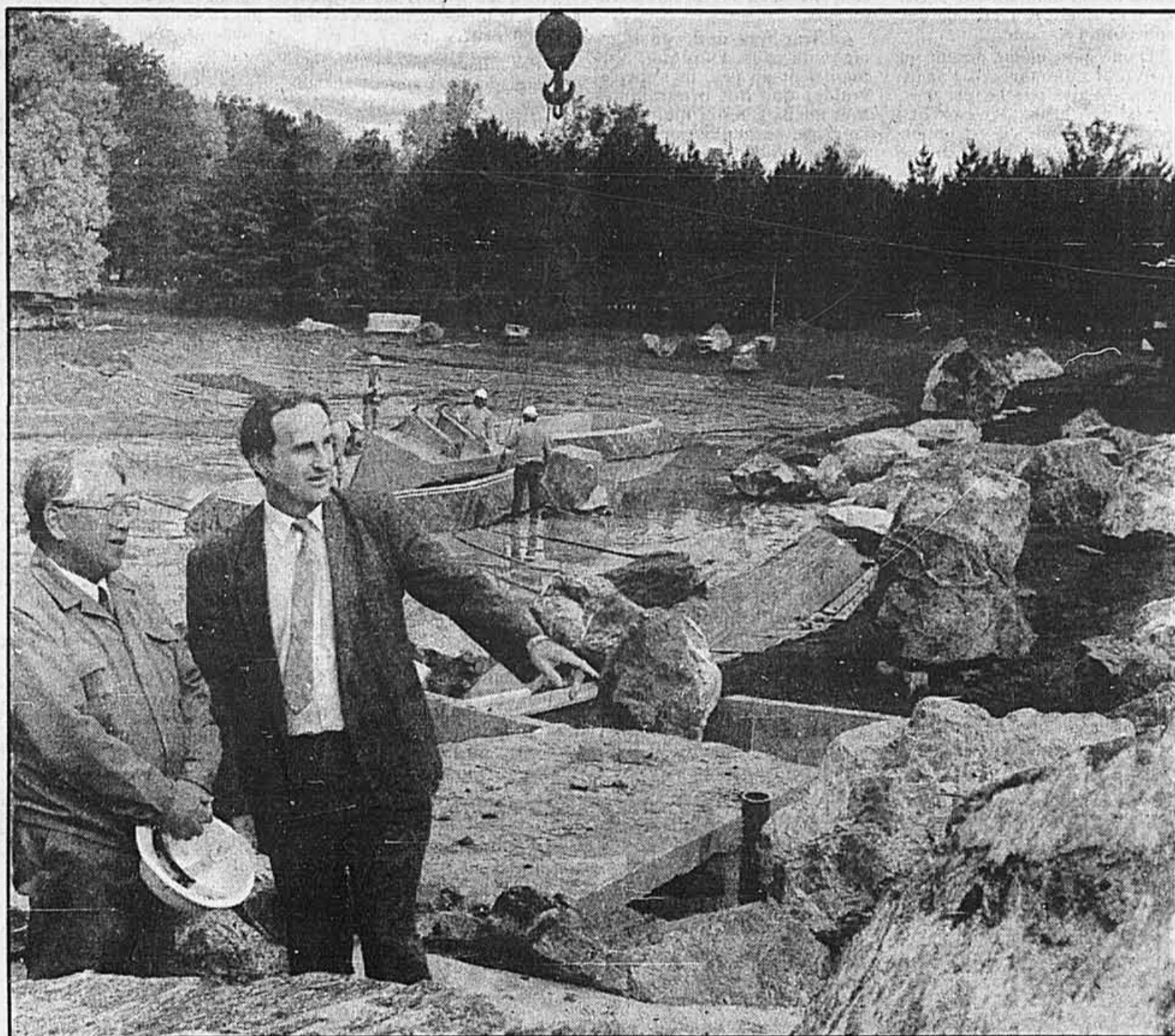
Elle a eu un sursaut en apprenant que l'éducatrice, une jeune fille dans la vingtaine qui s'occupait de son fils, faisait elle-aussi partie du groupe des accusés. «Nous avions une bonne relation. Elle m'avait toujours aidée et supportée. Et voilà qu'elle aussi... j'étais renversée».

Appelé à témoigner le printemps dernier, lors de l'enquête préliminaire de la gardienne de nuit, son garçon a été pris de panique en entrant dans la cour. La Couronne a dû interrompre son témoignage tellement il pleurait.

«À 11 heures, il l'ont appelé à la barre des témoins. Je n'avais pas le droit d'entrer dans la salle d'audience. À 11 h 20, il est ressorti comme une flèche. Il s'est jeté dans mes bras en criant: "Aide-moi maman, aide-moi! Je ne peux plus continuer. Je la sens qui me regarde (il parlait de l'accusée), j'ai peur. On me demande toujours les mêmes questions". Il était blanc et je pouvais presque voir les noeuds qui se formaient dans son estomac, comme dans le mien».

Les semaines précédant son témoignage, sa mère raconte qu'il était accompagné à chaque instant d'un adulte pour voyager de l'école à l'hôpital, de l'hôpital à la maison, de la maison au dépanneur. «On craignait toujours les menaces».

«Même si ces gens ont été libérés des accusations, les doutes subsistent. Je crois les enfants. Rien ne pourra réparer le tort qu'on leur a fait. Rien.»



L'expert japonais, M. Ken Nakajima, et le directeur du Jardin botanique, M. Pierre Bourque, prennent livraison des pierres géantes du futur jardin oriental.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Un expert japonais pour aménager la grande rocaïlle orientale du Jardin botanique

FLORIAN BERNARD

C'est à un jardinier-paysagiste de Tokyo, M. Ken Nakajima, que la direction du Jardin botanique de Montréal a confié l'aménagement de sa grande rocaïlle orientale. De renommée internationale et expert dans l'art séculaire de la conception des jardins de roches japonais, M. Nakajima s'est coiffé de son casque protecteur et s'est attaqué résolument à l'oeuvre gigantesque qui lui a été confiée.

Il lui fallait des roches, de très

grosses roches, pour constituer les principaux éléments du futur jardin. Mais M. Nakajima n'allait pas de contenter de vulgaires pierres sans histoire. Il a parcouru tout le sud du Québec avant de fixer son choix sur des pierres très belles, également très rares, découvertes dans la région de Thetford-Mines. Il s'agit de *périodite*, une pierre extrêmement dure, extraite de mines d'amiante. C'est une pierre qui se présente sous forme d'une masse minérale aux couleurs vernissées, zébrées, ou de serpentine vert émeraude.

Ces blocs de plusieurs tonnes ont été transportés sur le chantier du futur jardin japonais où M. Nakajima a commencé à les disposer, au moyen de grues orientales. Dans la philosophie orientale, le choix et la disposition des pierres jouent un rôle primordial. Elles ancrent le jardin au sol et lui façonnent sa personnalité.

Le jardin japonais de Montréal sera l'un des plus beaux au monde. Des étangs, des ruisseaux, des cascades, des éléments sculptés, des centaines

d'espèces de plantes aquatiques et vivaces, des mousses, des lichens, des fleurs s'harmoniseront dans un décor respectant la longue tradition des jardins orientaux. Ce jardin couvrira une superficie de plus de deux hectares et sera situé à proximité de la roseraie. Il sera protégé par de magnifiques plantations de pins rouges et blancs, une espèce sacrée au Japon. Plusieurs petits pavillons et d'autres éléments architecturaux seront disposés le long des sentiers, symbolisant la présence de l'homme dans ce microcosme naturel.

Pathétique histoire d'infanticide à Thetford-Mines

MARTHA GAGNON

Une histoire pathétique est survenue à Thetford-Mines où une jeune fille de 19 ans aurait tué son bébé, après avoir accouché toute seule dans sa chambre en pleine nuit, lundi.

Selon les informations fournies par la police, personne, à l'exception d'un ou deux amis, ne savait qu'elle était enceinte. De forte corpulence, souffrant d'obésité, elle serait parvenue à cacher sa grossesse, même à ses parents.

La police a été informée du drame par un membre de l'entourage

de la jeune femme. Les enquêteurs de la Sûreté du Québec se sont immédiatement rendus au domicile des parents où habite l'étudiante. C'est elle qui leur aurait indiqué l'endroit où se trouvait le bébé: au fond d'une poubelle enveloppé dans un sac de plastique.

Selon le rapport de l'autopsie, l'enfant serait mort étouffé. Il ne porterait toutefois pas de marques évidentes au visage et au cou. Le pathologiste est d'avis que le bébé n'est pas mort-né, qu'il a vécu quelques instants après l'accouchement et qu'il était normalement constitué.

D'après leurs premières constatations, les policiers pensent que la mère a étouffé le bébé en appuyant sa main sur la bouche et le nez.

Pourquoi a-t-elle caché sa grossesse? A-t-elle demandé de l'aide? Pourquoi aurait-elle tué l'enfant après l'avoir porté durant neuf mois? Des questions troublantes dont on ne connaît pas la réponse.

Le plus étonnant dans cette histoire, c'est qu'elle aurait accouché toute seule dans la maison familiale, sans que personne ne s'en rende compte. Le lendemain, elle s'est rendue à ses cours comme à l'habitude.

Lorsque les policiers l'ont arrêtée, elle était dans un état d'épuisement sérieux. La veille du mystérieux accouchement, elle avait travaillé toute la nuit comme téléphoniste, un emploi à temps partiel. On l'a tout de suite conduite à l'hôpital où elle repose. Des policiers font le guet devant sa chambre.

La police qui refuse pour l'instant de dévoiler son identité, ignorait encore hier quelles accusations seraient portées. Le dossier est entre les mains de la Couronne. On ne savait même pas si la jeune fille serait assez bien pour comparaître aujourd'hui au Palais de justice.

Pour toujours mieux vous servir

Fiduciaires, le Trust de la Banque d'Épargne, se donne un nouveau nom mettant ainsi en lumière 7 années d'affiliation avec le Groupe La Laurentienne.

Pour plus de renseignements, communiquez avec nos officiers.

1253, avenue McGill College, Montréal 878-8181
6633, rue Sherbrooke est, Montréal 253-1720
132, boulevard Labelle, Rosemère 437-0710

Fiduciaires... devient Trust La Laurentienne du Canada



TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA

Le saumon de Restigouche: les Micmacs dénoncent l'entente

Presse Canadienne
QUÉBEC

Les Micmacs de Restigouche viennent de mettre fin à un accord intervenu entre eux et le gouvernement du Québec au sujet de la pêche au saumon sur la rivière Restigouche.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la pêche, Yvon Picotte, vient d'être avisé de la fin abrupte de l'entente par une brève lettre de quatre paragraphes que lui a transmise le chef de la bande amérindienne, M. Roderick Wysote.

Les Micmacs se prévalent de l'article 7 de l'entente intervenue en 1986 qui permet à une partie de dénoncer l'accord si l'autre partie ne respecte pas toutes ses obligations.

Selon le chef Wysote, les autorités du ministère n'auraient pas respecté l'article 2.5 de l'entente, qui fixait à 6 995 kg (ou 15 390 livres) la quantité de saumon que pouvaient pêcher annuellement les Amérindiens dans la rivière Restigouche.

«La décision est irrévocable. Des pourparlers futurs pour déterminer la nature de nos relations dépendront de bien des facteurs. J'espère que vous comprendrez le sérieux de la situation», avertit le chef Wysote dans sa missive.

Il termine en faisant appel «au respect et à l'intelligence» de son interlocuteur en vue d'un éventuel arrangement.

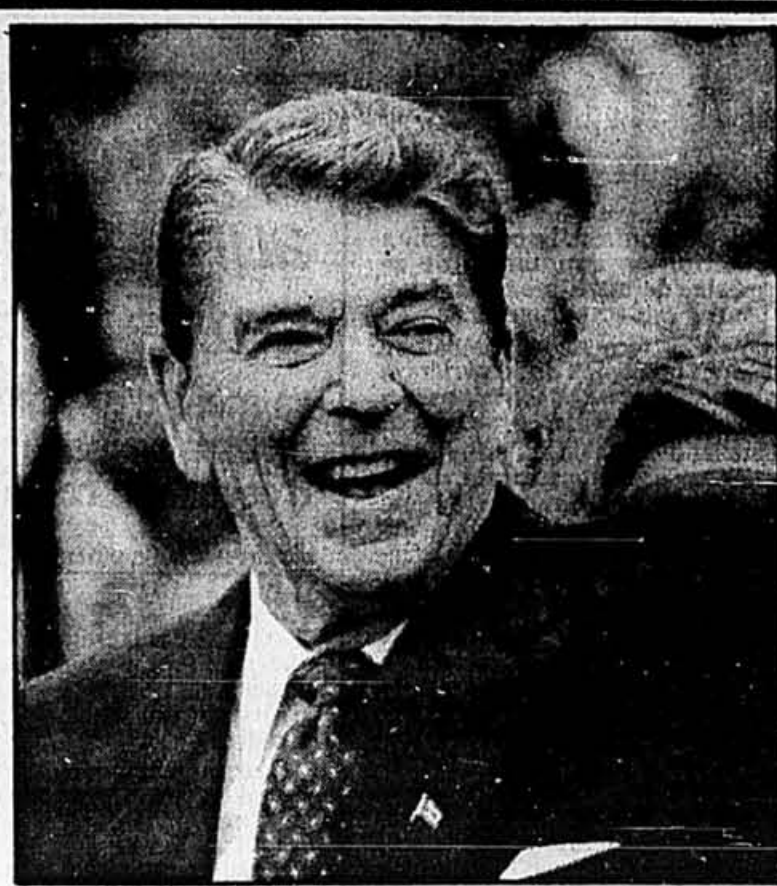
M. Wysote était en voyage hors de sa région hier et n'était pas disponible pour donner des précisions.

Il avait transmis copie de la lettre adressée à M. Picotte au ministre des Affaires autochtones Raymond Savoie et à M. Gérard-D. Lévesque, député-ministre de Bonaventure, où se trouve la réserve micmac de Restigouche.

Des incidents graves

L'accord dénoncé par les Micmacs était intervenu en 1986 et devait s'étendre jusqu'au 31 décembre 1988.

Il faisait suite à de nombreux incidents qui entouraient la saison estivale de pêche au saumon sur la rivière.



Ronald Reagan: le roi des coupures sociales.



Pour Mulroney, la pression contre les programmes sociaux pourrait venir d'abord des entreprises canadiennes.

La grande peur: perdre les programmes sociaux

SUITE DE LA PAGE A 1

avaient un fardeau fiscal moindre.

Donc, quand elles arrivent au front, elles y vont avec un boulet au pied qui les rend moins concurrentielles. Pour les Américains, c'est parfait. Il serait totalement illogique pour eux de toucher à ça et de donner ainsi un coup de pouce aux entreprises canadiennes!

Il y a cependant des exceptions. En principe, nos programmes sociaux ne dérangent pas les Américains, sauf quand ils s'apparentent à une subvention déguisée aux entreprises et donc à une aide de l'État qui favorise la concurrence «déloyale».

C'est possible, mais c'est très rare. Tellement rare que les prophètes de malheur n'ont réussi qu'à trouver un seul cas, celui de l'assurance-chômage pour les travailleurs saisonniers, notamment les pêcheurs de la côte Atlantique.

En gros, ces pêcheurs sont en chômage une bonne partie de l'année, quand on n'a pas besoin d'eux. Les prestations qu'ils touchent deviennent donc une partie intégrante de leur masse salariale. Et comme c'est l'État

qui paie, certains lobbies américains disent donc qu'une partie de leur salaire est en fait une subvention étatique.

D'une part, même devant un tribunal commercial, l'argument est tiré par les cheveux. Mais en plus, le cas des pêcheurs, même s'il est important, n'est qu'une partie infime de la masse de nos programmes sociaux.

Il n'est pas plus logique d'invoquer ce cas pour clamer que les programmes sociaux sont menacés, que d'exiger, par exemple, l'interdiction du transport aérien parce qu'il arrive que des avions s'écrasent.

Les vrais menaces contre les programmes sociaux ne viennent pas des États-Unis, mais du Canada même. Si le coût de nos programmes sociaux ne dérange pas les Américains, il embête royalement les entreprises canadiennes.

Il est évident que certaines de nos entreprises tenteront de revenir à la charge en expliquant qu'elles n'arrivent pas à subsister sur le marché américain en raison de ces programmes. Elles feront donc des pressions auprès des gouvernements. Ce n'est pas nouveau. À chaque année, certains organismes patronaux demandent aux ministres des Fi-

nances de réduire le déficit en coupant dans les programmes sociaux.

Ça leur fera donc un argument de plus. Quoique, s'ils fouillaient un peu, ils s'apercevraient que nos programmes sont mieux gérés et moins coûteux que le fouillis américain, notamment dans la santé.

Mais il ne s'agit pas d'une bataille qui se joue entre Ronald Reagan et son ami Brian, mais d'un débat qui aura lieu au Canada même, entre Canadiens. Or, on sait très bien que les patrons et le gouvernement conservateur ne sont pas seuls: il y a aussi des groupes de pression, des syndicats plus présents qu'aux USA, des libéraux et des néo-démocrates.

On a pu voir ce que donne ce rapport de forces. Au-delà des efforts de rationalisation, pas un ministre des Finances n'a réussi à s'attaquer au cœur de nos programmes sociaux. Qu'on pense à l'universalité et aux pensions, Michael Wilson a perdu. Qu'on pense au projet de réforme de l'Assurance-chômage, il s'empoussiéra sur une tablette. Les Canadiens tiennent à ces programmes comme à la prunelle de leurs yeux.

Et c'est là une différence majeure entre le Canada et les

États-Unis. Aux USA, quand Reagan a sabré dans les programmes, la majorité silencieuse applaudissait.

Par ailleurs, le problème des écarts de programmes sociaux entre deux pays qui veulent se rapprocher, n'est pas nouveau. Les Européens, dans le cadre du Marché commun, ont dû y faire face, puisque plusieurs pays membres avaient des systèmes sociaux très différents.

Il y a effectivement, dans ces cas-là, une tendance à l'uniformisation. Mais, dans tous les cas, ce n'est pas une course aux coupures, c'est plutôt une tendance à la surenchère. C'est toujours le pays qui a les programmes les plus généreux qui se plaint, en affirmant que l'autre pays lui fait une concurrence déloyale parce qu'il réussit à couper les prix en traitant mal ses citoyens. Et c'est toujours le pays le plus social qui tente de forcer l'autre à s'ajuster à la hausse.

Même les Américains réagissent ainsi. Récemment, certains lobbies protectionnistes ont affirmé que les pays nouvellement industrialisés exerçaient une concurrence déloyale parce qu'ils ne protégeaient pas aussi bien leur environnement qu'on

ne le fait aux USA. En bout de ligne, ils voulaient forcer ces pays à adopter de nouveaux règlements, plus sévères et plus coûteux. C'est la logique même du protectionnisme.

Dans le cas des programmes sociaux, il y a en outre un autre obstacle à un ajustement des systèmes. Le Canada possède des programmes sociaux fort intégrés, même s'ils sont gérés par les provinces, parce qu'Ottawa en finance souvent une partie et en profite pour établir des paramètres pan-canadiens.

Aux États-Unis, rien de tel; le niveau de protection sociale varie considérablement d'un État à l'autre. New York et le Massachusetts nous ressemblent beaucoup, tandis que, dans le Sud, il n'y a rien. Les Américains, même s'ils le voulaient, ne peuvent pas nous dire: «Faites comme nous».

Dans les négociations actuelles, il est cependant évident que nous n'avons pas le poids nécessaire pour forcer les Américains à s'ajuster à nos programmes. Et les Américains n'ont pas d'intérêt à mettre cela sur la table. Il ne se passera donc pas grand chose. Demain: Un petit guide pratique sur le libre-échange

Le sort des 47 Inuit de Port Burwell: Ottawa se défend Et Québec pourrait devoir payer \$38 millions pour leur installation

LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

Ottawa se défend de rester sourd aux revendications des Inuit. Il souhaite même rencontrer les 47 Inuit de Port Burwell, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui poursuivent le gouvernement fédéral pour \$55 millions parce qu'ils prétendent avoir été forcés de déménager.

L'émissaire spécial du ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord, M. Andrew Croll, rencontrait la presse montréalaise hier pour expliciter ce dossier complexe. Il a été mandaté par Ottawa pour «savoir si le gouvernement fédéral s'est bien acquitté de sa tâche» et de ses obligations légales envers la communauté inuit de Port Burwell.

En 1978, le village nordique de Port Burwell, situé à l'extrémité nord du Québec et du Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest, a été fermé. La station météorologique de l'endroit ne fonctionnait plus.

De 1970 à 1977, avec la baisse de l'activité économique, plusieurs familles de Port Burwell ont, semble-t-il, décidé de quitter le village. Seulement huit familles y restaient toujours en 1978.

Départ voulu ou forcé

La survenue du conflit. Le départ des 47 Inuit était-il volontaire ou les a-t-on ni plus ni moins expulsés?

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest certifie qu'il a reçu en 1978 l'assurance que les huit familles «désiraient quitter les lieux». Des dispositions avaient même été prises avec les chefs inuits du Nord québécois, où les familles de Port Burwell voulaient aller s'établir.

Conformément à ses obligations envers les communautés inuit, Ottawa a défrayé le déménagement du village. Mais les intempéries se sont abattues sur la communauté, lors du déménagement, provoquant des dégâts.

Aujourd'hui, les 47 Inuit poursuivent le fédéral pour \$55 mil-

lions, prétextant qu'ils ont été contraints de déménager. Cette somme inclut aussi les réclamations pour la perte d'objets lors du déménagement au Nouveau-Québec.

Le rôle de M. Andrew Croll est de faire enquête sur les circonstances entourant ce déménagement. Était-il volontaire? Ottawa s'est-il acquitté de toutes ses obligations?

M. Croll a déjà pris contact avec les chefs inuits et compte passer le mois d'octobre à rencontrer les 47 Inuit de Port Burwell déplacés en 1978. «Nous voulons savoir ce qu'ils ont à dire, avoir les deux côtés de la médaille», expliquait-il hier en conférence de presse.

Il fera rapport au ministre des Affaires indiennes Bill McKnight au début novembre.

Mais déjà, il affirme qu'à ses yeux, «la responsabilité d'Ottawa semble limitée» dans ce déménagement du village de Port Burwell. D'après ses recherches préliminaires, Ottawa a respecté les conventions. Mais à qui la faute alors? «Je ne peux dire à qui la faute.»

A Québec de payer

Reste qu'Ottawa se retrouve avec une poursuite de \$55 millions et que le gouvernement du Québec devra à son tour défrayer l'établissement de la communauté au Nouveau-Québec.

Les 47 Inuit ont déménagé au Nouveau-Québec, où ils requièrent maintenant pour \$38 millions en nouveaux services, écoles, routes et maisons. Qui paie?

Cette fois, Ottawa lance la balle au gouvernement du Québec. La convention écrite est claire là-dessus, soutient M. Croll, dans cette région de chasse et de pêche, les Inuit tombent sous la juridiction du gouvernement libéral de Robert Bourassa.

Si M. Croll a tenu à rencontrer la presse, c'est aussi pour dire à la presse qu'«Ottawa a été très actif dans le dossier» et qu'il est faux de prétendre qu'il se soucie peu de la communauté inuit.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES A LA RESPONSABILITÉ DE MAINTENIR LE SERVICE POSTAL

Parce que votre courrier, c'est trop important.

La Société canadienne des postes fait tous les efforts possibles pour que vous continuiez de bénéficier du service postal en dépit du conflit actuel.

C'est notre responsabilité à l'égard de tous les Canadiens et les entreprises qui dépendent tellement de la poste.

Durant le présent conflit, nous vous encourageons vivement à continuer d'utiliser la poste comme d'habitude. Vous pouvez vous fier à notre détermination de vous fournir le service postal auquel vous avez droit.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

La moitié des professeurs d'une polyvalente anglaise mis en «disponibilité»

L'école Macdonald-Cartier, forte de plus de 3 800 élèves en 1976, en compte moins de 1 000 cette année

ANDRÉ NOËL

À l'âge de 45 ans, Thomas Tobin, au sommet de sa carrière, est entré à la polyvalente anglaise de Macdonald-Cartier, à Saint-Hubert. Pendant des années, il a enseigné l'histoire aux jeunes du secondaire. Mais depuis quatre ans, il erre dans les corridors de l'immense bâtiment, aujourd'hui à moitié vide.

«Ma tâche consiste à surveiller les élèves», a-t-il expliqué à un journaliste, hier, avec beaucoup de réticence.

«Parfois, je corrige aussi les devoirs et les examens pour mes collègues», a-t-il ajouté, avant de disparaître derrière une porte.

Près de la moitié des enseignants de la polyvalente — 49 sur 106 — vivent la même situation cette année. Ils ont été mis en «disponibilité», un terme qui signifie qu'ils n'ont plus de poste d'enseignement.

En vertu de la convention collective, ils touchent 100 p. cent de leur salaire pendant les 100 premiers jours de l'année scolaire, puis 90 p. cent pendant les 100 jours suivants.

Mais leur moral est au plus bas, ont dit plusieurs enseignants, qui n'ont pas voulu donner leur nom ou se faire photographier.

«Il n'y a jamais eu autant de professeurs en disponibilité, a dit le directeur de la polyvalente, Dominic Martini. On cherche par tous les moyens à utiliser tout le monde. Mais ce n'est pas toujours facile.»

Les enseignants qui ont perdu leur poste surveillent les corridors, font de la suppléance ou de la coordination à mi-temps, ou encore travaillent sur des projets spéciaux. Trois enseignants collaborent à un magazine pour Vidéotron, deux autres s'occupent des téléthons, et une quinzaine n'ont pas de tâches spécifiques.

Quelques-uns travaillent à temps partiel pour des écoles françaises de la Commission scolaire régionale de Chambly, une commission scolaire catholique de la Rive-Sud. Mais au moins la moitié ne parlent pas assez bien le français pour être transférés dans des écoles françaises, a dit M. Martini.

La polyvalente comptait 3 800 élèves en 1976. Aujourd'hui, elle en reçoit un peu moins de 1 000. «La chu-

te des inscriptions a commencé peu de temps après l'adoption de la loi 101 (votée en 1977) et n'a pas cessé de s'accroître depuis», a expliqué le directeur.

«Donner des tâches de surveillance à des enseignants diplômés, ce n'est vraiment pas ce que je veux faire, a-t-il ajouté. C'est anormal. Les professeurs regardent ça et se disent: voilà notre avenir. Ce n'est pas très gai.»

Le président du syndicat, Terry Tatasciore, a dit que l'inactivité de la moitié du corps professoral affecte beaucoup le moral de ses membres.

«C'est dur pour celui qui a 19 ans de scolarité de se retrouver à patrouiller les corridors, a-t-il dit. Et c'est dur pour le professeur qui travaille à temps plein de voir son collègue si peu occupé.»

Le syndicat, affilié à la Provincial Association of Catholic Teachers, demande au ministère de l'Éducation de favoriser les pré-retraites. Les commissions scolaires voisines devraient aussi offrir des tâches à temps plein aux enseignants en disponibilité de la polyvalente, plutôt que d'embaucher des enseignants à temps partiel, a dit M. Tatasciore.

334 autres mises à pied chez Canadien

ANDRÉ NOËL

La compagnie Canadian Airlines International Ltd. a annoncé hier le licenciement de 334 cadres et employés de bureau, ce qui porte le nombre de mises à pied à 700 depuis la fusion de Canadian Pacific Air Lines Ltd. et de Pacific Western Airlines Ltd., en mars.

D'autres licenciements sont prévus pour le personnel syndiqué, a indiqué une porte-parole de la société à Montréal, Lise Ravary, mais aucun chiffre n'a encore été avancé.

Le Québec est touché par la réorganisation des effectifs, mais moins que les provinces de l'Ouest, a dit Mme Ravary à La Presse. Là encore, aucune précision n'a pu être donnée. Les cadres et employés québécois seront avisés dans les prochains jours.

Les lignes Canadien International sont basées à Calgary et emploient 13 000 personnes dans le monde, dont environ 1 300 au Québec. La société anticipe des dépenses de \$1,6 milliard cette année et veut les réduire de \$80 millions à compter de 1988.

Lors de la fusion, les lignes aériennes Canadien Pacifique, de Vancouver, avaient essuyé un déficit de \$4,2 millions, contrairement à Pacific Western qui avait enregistré des profits de \$37 millions avec deux fois moins de passagers.

Au cours des deux dernières semaines, un groupe de cadres supérieurs a revu complètement la structure de la nouvelle compagnie avec le mandat d'éliminer tous les postes qui se dédoublent.

En revanche, la société, qui opère une flotte de 78 avions, prévoit accroître ses services. Six nouveaux Boeing 767 commenceront à être livrés en avril.

Gérald LeBlanc



Le retour d'un soixante-huitard

En 1967, Hubert Sielden et Raymond Cloutier fréquentaient le Conservatoire d'art dramatique de Montréal, le premier comme professeur de mime et le second comme étudiant.

Vingt ans plus tard, ils sont toujours là, dans l'ancien palais de justice de la rue Notre-Dame, surnommé Ernest Cormier, du nom de son architecte-concepteur. Tout le reste a cependant changé.

Le professeur Sielden n'enseigne plus le mime, mais l'improvisation, de façon magistrale, comme nous avons pu le voir, en visitant sa classe, lundi matin. Quand on est avec le directeur général, tout est permis. Et oui, le turbulent apprenti de 67, aussi brillant que contestataire, est revenu par la grande porte, celle du grand patron du Conservatoire.

Raymond Cloutier, c'est le témoin par excellence de la révolte de la fin des années 60, le soixante-huitard type comme on dirait en France. L'époque marquée chez nous par la grève des étudiants en art dramatique, aussi bien à l'École nationale qu'au Conservatoire, l'époque de Pot-TV, des Enfants de Chénier, de l'Osstidcho et du Grand cirque ordinaire.

Au cœur de cette révolte, Raymond Cloutier estime en avoir gardé certaines grandes intuitions, quelques convictions profondes sur le monde en général et celui du théâtre en particulier. Il dit avoir rappelé trois de ces principes de base — «des conditions non négociables» — au jury de sélection qui a retenu sa candidature.

«L'acteur est un artiste créateur et non seulement un interprète. Le théâtre, c'est d'abord le jeu, qui doit avoir préséance sur le texte et la mise en scène. Le conservatoire, c'est un laboratoire de recherche et d'expérimentation, avant d'être un lieu de transmission de connaissances.»



Raymond Cloutier

La quatrième principe, Raymond Cloutier n'a pas eu à en parler. Il suffit de le rencontrer pour sentir le feu sacré qui dévore cet intéressant mélange de chaleur et d'insolence, de candeur et de malice. C'est comme si la fraîcheur d'un gamin et la générosité d'un grand frère s'entremêlaient chez lui. Une sorte d'éternel Gavroche.

Il est toujours rafraichissant de constater que l'émerveillement et l'enthousiasme traversent parfois le cap de la quarantaine. «Il faut sortir ce qu'on ne connaît pas, sortir l'inconnu de nos étudiants, ne pas les envoyer dans notre passé mais dans leur avenir», me disait-il cette semaine.

J'ai alors retrouvé les yeux pétillants de l'hiver dernier en République dominicaine, lieu de ma première rencontre avec ce comédien que je connaissais bien sur les écrans, petit et grand. À bord de sa mobylette, il revenait de la montagne, où il s'était aventuré pour échapper au ghetto québécois des pages de Cabaret.

«Je viens de vivre une des plus belles scènes de ma vie. En voyant les grains de café le long du chemin (scène familière en République), je me suis arrêté. Une vieille dame a ramassé une poignée de grains déjà secs, les a torréfiés en ajoutant du sucre dans la petite poêle, les a broyés avec un petit pilon et m'a servi une tasse d'un délicieux breuvage. Le plus beau et le meilleur café que j'ai bu.»

Dans la vie ou sur les planches, Raymond Cloutier aime le théâtre. Même les murs austères du vieux palais de justice ne le laissent pas indifférent. «C'est un bon endroit pour un conservatoire, car la justice aussi c'est du théâtre. Regardez les fenêtres qui s'arrêtent à mi-mur, sans doute pour conserver le secret et la sévérité dont s'entourent les juges.» C'est effectivement quatre anciennes cours de justice qui sont devenues salles de cours d'art dramatique.

Imaginez les projets qui se bousculent dans la tête éveillée du nouveau patron lorsqu'il visite le sous-sol du vieux palais, immense espace libre depuis le récent départ des Archives nationales. «Utilisant les deux cours intérieures comme puits de scène, on pourrait construire un théâtre et une salle de concert (le conservatoire de musique loge aussi dans le vieux palais de justice), avec entrée sur les rues Saint-Vincent et Saint-Gabriel. Un vrai théâtre dans le Vieux-Montréal, pour nos étudiants mais aussi pour d'autres troupes. On pourrait en profiter pour aider les étudiants durant leur année d'internat, une quatrième année que j'aimerais ajouter à leur formation.»

Un théâtre dans le Vieux-Montréal, une quatrième année de formation, une grande école supérieure... Ce ne sont ni les projets, ni les ambitions, ni l'enthousiasme qui manquent au premier élève du Conservatoire à y retourner comme directeur général.

C'est un vent de jeunesse qu'amène avec lui l'enfant terrible des années 60, une brise rafraichissante pour le Conservatoire qui somnolait depuis six ans sous la gouverne paisible du tranquille Guy Beaulne.

Montréal, ville par excellence de création théâtrale, mérite des écoles vivantes et vivifiantes pour le milieu artistique. Il n'y aura jamais trop de Raymond Cloutier, Albert Millaire, Angèle Coutu, Pascal Rollin, Yvan Ponton, Geneviève Bujold, Gaston Legage, Claire Pimparé, Louise Portal, Clémence Desrochers, etc... Et oui, à côté des autodidactes, «les enfants de la balle», comme Olivier Guimond ou Dominique Michel, plusieurs de nos excellents comédiens sont passés par le Conservatoire d'art dramatique de Montréal.

Bonne chance, monsieur le directeur! À vous de nous montrer maintenant ce que voulait dire le cri de 1968: «L'imagination au pouvoir!»

LES ANIMATEURS "DOLLAROMANES" DE CKOI DISPERSENT ENCORE DE VÉRITABLES BILLETS D'UN DOLLAR CANADIEN DANS LE PUBLIC.

JUSQU'À 100 000 \$ À GAGNER.

Écoutez CKOI et vérifiez les numéros de série qui vous seront communiqués en ondes une fois l'heure, entre 5 h et 20 h. Comparez ces numéros avec vos propres dollars. Si vous avez l'un des dollars recherchés, CKOI paiera gros pour les retrouver. Tous les détails à CKOI.



Les règlements du concours sont disponibles à CKOI, 211, avenue Gordon, à Verdun. *Atteints de "dollaromanie": Comportement pathologique des animateurs de CKOI caractérisé par le désir excessif de disperser des dollars dans le public.

C K O I 9 7 F M

ENFIN SUR LA PLAZA CENTRE HI-FI OUVRE SON 8ème SUPER MAGASIN AU 6260 RUE ST. HUBERT (PRÈS BELLECHASSE) 276-4654

Jusqu'à **36 MOIS POUR PAYER AUCUN DÉPÔT REQUIS CREDIT INSTANTANÉ DISPONIBLE sur place**

JVC *Le Meilleur du Japon*
VHS
4 TÊTES Video
TÉLÉCOMMANDE SANS FIL HR-D180
499

JVC Télécommande incluse
20" COULEUR C-1936
Télécommande incluse, affichage à l'écran, cabloselecteur et minuterie intégrés
499

JVC Table-tourante Semi automatique avec cartouche Magnétique **98**
JVC BLAQUEUR **99**
129

PC-25 AM/FM RADIO PORTATIF
Haut-Parleurs détachables **139 99**
RADIOS D'AUTO **RS-R17** Radio AM/FM Cassette Digital, contrôles de basses et d'aigus séparés, 8 watts par canal **199**
269

JVC **COPIE RAPIDE DOLBY B et C**
Enfin de retour en **189**
PLATINE DOUBLE CASSETTE TD-W20 Double vitesse pour copie rapide, système Dolby B et C.
JVC **XLV220 LECTEUR DE DISQUES COMPACT AU LASER**
Système à 3 faisceaux • Digital **249**

90 WATTS
JVC
SYSTÈME DE SON DOUBLE CASSETTE DIGITAL ÉGALISATEUR 5 BANDES
LE PLUS HOT
699
Quantités Limitées.

Système de son entièrement télécommandé
200 WATTS
DOUBLE CASSETTE
JVC **DIGITAL**
■ AX-350 Amplificateur avec télécommande
■ FX-33 Synthesiseur digital AM/FM
■ TD-W300 Double Cassette Electronique
■ AL-F350 Table-Tourante Optionnelle \$199
■ Haut-Parleurs 3 voies

CENTRE HI-FI

MONTRÉAL 10215 Boul. St. Laurent (Pres de Fleury) 387-6484	MONTRÉAL 6952 Sherbrooke Est. (Pres du métro Radisson) 259-3882	LAVAL 404 Boul. des Laurentides 662-1133	CHOMEDEY 806 Curé La Belle (Pres de Notre Dame) 682-1377	LONGUEUIL 3138 Chemin Chambly 646-9805	WEST ISLAND 3367 Montée des Sources (Plaza centenal D.D.O.) 685-4932	LA SALLE 7794 Boul. Newman (Ville La Salle) 366-9922
---	--	---	---	---	---	---

Identités révélées

Quatre personnes ont été tuées et trois autres gravement blessées, avant hier, lors d'une collision frontale entre deux voitures survenue à Fleurimont, près de Sherbrooke.

Les victimes sont Laurent Provencher, 39 ans, de Victoriaville, Gisèle Provencher, 57 ans, d'Asbestos, ainsi que Mme Josée Gosselin, 31 ans, et sa belle-soeur, Luce Gosselin-Huard, 32 ans, toutes deux de Weedon.

Le mari de Josée Gosselin, Denis, 30 ans, et leur fille de 10 ans, Brigitte,

que au centre hospitalier de l'Hotel-Dieu de Sherbrooke. La fille de Luce Gosselin-Huard, Alicia, 4 ans, a également subi de graves blessures; on ne craint toutefois pas pour sa vie.

Pour l'instant, la police dit ignorer les circonstances exactes de l'accident. Il semble que l'un des conducteurs aient perdu la maîtrise de son volant. La chaussée avait été rendue glissante par la pluie. L'accident s'est produit vers 21 h, mercredi, en face du 2551 est, rue King, à Fleurimont. L'enquête se pour-

Société canadienne
d'hypothèques et
de logementCanada Mortgage
and Housing
Corporation**AVIS AUX FOURNISSEURS DE
SERVICES ET DE SYSTÈMES
D'INFORMATION**

La Société canadienne d'hypothèques et de logement, une société d'État fédérale, a lancé un appel de propositions à l'adresse des fournisseurs pouvant lui procurer des éléments de remplacement pour son réseau existant de mini-ordinateurs et de matériel de terminal. Veuillez noter que les réponses à cet appel doivent parvenir à la Société au plus tard le 12 novembre.

Cet appel de propositions intéressera les fournisseurs capables de produire un système intégré de terminaux, de micro-ordinateurs et de mini-ordinateurs en vue d'automatiser et de pourvoir en services de traitement de données les bureaux maintenus par la SCHL dans les centres canadiens tant de petite que de grande importance. Un fournisseur principal sera chargé de livrer et d'installer tout le matériel et le logiciel requis et d'en assurer le soutien et la maintenance. Si vous n'avez pas encore reçu une copie de l'appel et que vous aimeriez répondre à celui-ci, veuillez vous adresser à la SCHL, au numéro ci-dessous:

A.G. Walshe
Directeur exécutif,
Direction générale des services
d'information de gestion
Société canadienne d'hypothèques
et de logement
(613) 748-2471
TELEX: 0533674

Canada

**Le MQF exige non seulement le maintien
mais le renforcement de la Loi 101**

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Le gouvernement du Québec, s'il a la volonté de préserver le caractère français distinct de la société québécoise, ne devra pas se contenter du statu quo en matière d'affichage commercial. Il lui faudra, bien au contraire, prendre des mesures législatives énergiques pour remettre en vigueur, « restaurer », les dispositions de la Charte de la langue française érodées par diverses actions judiciaires et administratives. Ce renforcement de la loi 101, devra s'effectuer à la suite d'un débat

devant être tenu « sur la place publique », par le moyen de séances itinérantes d'une commission de députés de l'Assemblée nationale.

C'est la requête que le Mouvement Québec Français a formulé hier, à la Maison Duvernay de la rue Sherbrooke, en conférence de presse. L'avis était exprimé au moment même où la députation libérale de l'Assemblée nationale étudiait la possibilité de permettre un plus large usage de l'anglais sur le territoire.

Les pressions, exercées par la majorité anglaise du pays, (la minorité anglaise « privilégiée » du

Québec), pour obtenir un plus large usage de l'anglais, dans plusieurs secteurs commerciaux du Québec, ont dit les porte-parole, se trouvent dans le sillage d'une longue lutte « peu civique » des Canadiens anglais contre « la francisation, même relative, du visage de l'économie ».

Mme Nicole Boudreau, présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste, et M. Guy Bouthillier, président du Mouvement Québec Français, ont expliqué que les Canadiens anglais se sont attaqués, (avec succès), « à chacun des éléments importants de la loi 101 » et qu'ils n'ont d'autre « stratégie », actuellement, que « d'entreprendre de nouvelles attaques ». Le maintien de l'affichage unilingue français s'impose au Québec, ont-ils expliqué, car, dans l'état actuel de notre économie politique, l'affichage bilingue, malgré ce qu'on veut laisser croire, donnerait au français un caractère d'anomalie. Le français s'ajouterait simplement à l'anglais continental. Par ailleurs, ont-ils dit, l'affiche bilingue « inviterait les allophones (les immigrants) à adhérer à l'anglais ».

Plusieurs organismes, membres du Mouvement, étaient représentés hier: l'Alliance des professeurs, le Mouvement national des Québécois, l'Union nationale des écrivains du Québec, la Fédération des travailleurs du Québec et l'Union des producteurs agricoles.

Dans leurs documents, les porte-parole ont exprimé l'avis que le combat, pour l'affichage

français a pour objet « la défense même de notre identité linguistique face au continent tout entier » (hormis le Mexique naturellement).

Mme Boudreau a pour sa part expliqué que les Québécois sont les témoins d'un « affaiblissement des positions du français » et elle a soutenu que cela résulte, pour une large part, « du laisser-aller gouvernemental ». Elle a cité, à cet égard, l'amnistie des élèves étudiant illégalement en anglais; le refus du ministre de la Justice de poursuivre les contrevenants aux articles de la loi 101 sur l'affichage, l'affaiblissement des organismes chargés de faire appliquer la loi, l'obligation faite aux services sociaux de desservir la clientèle en anglais, l'usage de l'anglais par la ministre des Communautés culturelles, le ministre de la Justice et le Premier Ministre dans leurs communications écrites avec les organismes ethniques (au mépris de la loi)...

Mme Boudreau a d'autre part signalé qu'il est maintenant devenu difficile d'être servi en français dans certains établissements commerciaux de Montréal et que les immigrants « ont commencé à percevoir ce déclin ». Pour corriger les choses, a-t-elle dit, « un sérieux coup de barre s'impose »; plusieurs dispositions de la loi devraient ainsi être changées: l'une d'entre elles, par exemple, garantirait à tous le droit de travailler en français dans les entreprises employant de 25 à 50 employés. Présentement ce droit n'existe que pour ce qui concerne les entreprises de plus de 50 employés.

Tailles
36 à 48
14 1/2 à 28 1/2

mode + valeur

**SURVEILLEZ NOTRE
OUVERTURE À LAVAL
JEUDI 8 OCTOBRE**

**ENTREPOT D'AUBAINES
Pennington**

**FORD EN TÊTE POUR LA QUALITÉ,
LE DESIGN ET LES VALEURS SÛRES**

C'est le temps d'acheter ou de louer ! Obtenez design et valeurs exceptionnelles chez les concessionnaires Ford et Mercury sur les voitures les mieux conçues et construites en Amérique du Nord.

L'offre se termine le 17 octobre

**FORD
ESCORT 1987**La voiture la plus
vendue au monde**750\$**EN ARGENT*
comptant de Ford**MERCURY
TRACER 1987**L'importée de Ford la
plus vendue au Canada**750\$**EN ARGENT*
comptant de Ford**FORD
TAURUS 1987**Une grande gagnante
couronnée de succès**750\$**EN ARGENT*
comptant de Ford**MERCURY
SABLE 1987**L'allure de la réussite et
de la séduction**750\$**EN ARGENT*
comptant de Ford

2 000 \$ en argent comptant*
de Ford sur la Merkur XR4Ti.
La splendide sedan sport qui
nous vient d'Allemagne.



Garantie limitée - détails chez votre concessionnaire

*La remise en argent est offerte à l'achat des modèles neufs 1986 ou 1987 tel qu'annoncé plus haut. Le véhicule doit faire partie du stock sur place. L'offre inclut la participation du concessionnaire. L'offre ne peut être combinée à d'autres plans d'incitation à moins d'avis contraire. Tous les détails chez les concessionnaires Ford et Mercury participants.

**Déclarer
la Loi 101
« d'ordre
public »**

■ La Charte de la langue française, (la loi 101), ne protège pratiquement pas les citoyens de culture française du Québec qui veulent faire respecter leur droit à l'usage du français au travail et dans les lieux de commerce. Cela tient au fait fondamental que la loi 101 n'est pas déclarée loi « d'ordre public »; elle n'a qu'un statut réglementaire qui fait porter au plaignant, sans que celui-ci soit aidé par le procureur général, le fardeau d'une preuve.

C'est l'un des commentaires que l'ancien président de la Commission de protection de la langue française, M. Gaston Cholette, a formulé hier dans les salons de la Maison Duvernay. M. Cholette appuyait ainsi le propos du Mouvement Québec Français qui réclame le renforcement des dispositions législatives sur la langue officielle.

L'ancien haut fonctionnaire a reconnu avoir eu des divergences de vue fondamentales avec le Procureur général, au sujet de l'application de la Charte de la langue française. Il a dit que le ministère de la Justice refusait systématiquement de poursuivre des commerçants affichant en anglais sous prétexte que cette même entreprise pouvait avoir, en un lieu retiré, une phrase ou deux en français. La loi établissait pourtant clairement, a-t-il dit, que tout l'affichage devait être français.

Les petits employés, a-t-il dit par ailleurs, vu le caractère non exécutoire de la Charte — plusieurs droits ne sont pas assortis de sanctions —, ne sont pas protégés. Un petit employé, un ouvrier, qui veut faire respecter, par son employeur, son droit d'utiliser le français, doit agir de son chef. S'il a le courage d'entreprendre des procédures personnelles, il est renvoyé de bureaux en offices pour se faire débouter en Cour d'appel. M. Cholette cite le cas d'un ouvrier qui s'est fait dire, en Cour d'appel, après d'interminables démarches, que, s'il tenait à parler français à son travail, il n'avait qu'à l'exiger de son employeur au moment de l'embauchage. Si la loi 101 était déclarée d'ordre public, a conclu M. Cholette, c'est l'État lui-même qui prendrait l'obligation, et malgré les désistements, la cause à sa charge.

Le représentant de l'Union des écrivains, M. Yves Beauchemin, pour sa part, a regretté, comme tous ses collègues, que le gouvernement fédéral assure le financement d'Alliance Québec, ce groupe qui mène la lutte contre la reconnaissance du droit fondamental des Québécois « de vivre dans leur propre langue de communication ».

Depuis 7 ans, Ford conçoit et construit les voitures et camions nord-américains de la plus haute qualité. Aucun autre fabricant ne peut en dire autant.



LA QUALITÉ PASSE AVANT TOUT.

Boucliez-moi.
Ensemble nous pouvons
sauver des vies.

Grand Solde de

PORTE-SKIS
BIC
59⁹⁸\$

SKI

Jusqu'au 10 octobre 1987

PROFITEZ DE NOS BAS PRIX DE PRÉSAISON

SAC
À SKIS
14⁹⁸\$

PANTALONS
DE SKI RACER
89⁹⁸\$

MISE AU POINT
DE SKIS
6⁹⁸\$

ENSEMBLE DE SKI
BLIZZARD
UNO800 ou AVS600
Skis fibre de verre,
métal et bois
MARKER M23
fixations avec freins
MUNARI MS1
Bottes
s'attachant à
l'arrière 224⁹⁸\$

ENSEMBLE DE SKI
HEAD
DIRECTOR
Skis fibre de verre,
métal et bois
SALOMON 347
fixations avec freins
SALOMON SX31
Bottes
s'attachant à
l'arrière 249⁹⁸\$

ENSEMBLE DE SKI
BLIZZARD
SPO 2000
Skis fibre de verre,
métal et bois
MUNARI MS2
Bottes s'attachant à
l'arrière.
Fixations
SALOMON 447
multi-
direction-
nelles 299⁹⁸\$

HAGAN SPIRIT
Skis métal, fibre de
verre et bois
MUNARI GT350
Bottes s'attachant à
l'arrière
SALOMON
547
Fixations avec freins
324⁹⁸\$

SKIS FISCHER
PROLITE
Bottines Caber CR 44
Fixations Marker M 36
avec freins.
OFFRE
SUPER
SPÉCIALE
349⁹⁸\$

SKIS ROSSIGNOL
SPIDER
Fixations Tyrolia
470D
Bâtons Kerma
Countach
214⁹⁸\$

BOTTES
86
1/2 PRIX
MUNARI MS1J
2 boucles s'attachant à
l'arrière 59⁹⁸\$
MUNARI MS1
2 boucles s'attachant à
l'arrière 79⁹⁸\$
MUNARI MR3
s'attachant à l'arrière,
souplesse et
ajustement parfaits.
174⁹⁸\$
SALOMON SX31
89⁹⁸\$
SALOMON SX71
149⁹⁸\$

ENSEMBLE
DE SKI ALPIN
pour adultes
OFFRE SPÉCIALE

Skis Elan CR Pro Comp
Bottes à 3 boucles Caber
Zenith ou bottes s'attachant à
l'arrière
Trappeur 2000
Fixations Tyrolia 230 avec
freins, garanties à vie
Prix courant 300\$

164⁹⁸\$

SKIS
1/2 PRIX
BLIZZARD
RACER 149⁹⁸\$
ROSSIGNOL
SX924 174⁹⁸\$
ROSSIGNOL
DIAMOND 199⁹⁸\$
ROSSIGNOL
RX957 119⁹⁸\$
HEAD WINNER
Carbone 149⁹⁸\$

ENSEMBLE
DE SKI ALPIN
junior

Skis Rossignol
ou Blizzard
(jusqu'à 120 cm)
Fixations Look BL
Bottes Munari Speedy
Bâtons

124⁹⁸\$

CES SPÉCIAUX NE SONT PAS DISPONIBLES DANS TOUTES LES GRANDEURS

VILLAGE CYCLE & SKI

LAVAL

462, boul. DES LAURENTIDES
PONT-VIAU

669-3542/382-9096

CENTRE COMMERCIAL BLUE HAVEN

3673, boul. ST-JEAN, D.D.-O

(Sortie 52 Transcanadienne, 4 lumières au nord de Fairview)

620-6600

INSTALLATION
NON COMPRISE

VISA

MasterCard

Village Cycle
& Ski
620-6600

Les sinistrés du 14 juillet pourront recevoir de l'aide financière de plusieurs sources

DENIS LESSARD
STE-ADELE

Les sinistrés du 14 juillet pourront recevoir de l'assistance financière d'une municipalité ou d'un organisme de charité sans voir amputé le chèque qu'ils recevront du gouvernement provincial.

Hier, le ministre responsable du Bureau de la protection civile, M. Gilles Rocheleau a annoncé une série d'amendements mineurs au décret adopté par Québec la suite de l'inondation de juillet.

Il a confirmé l'extension du délai pour faire parvenir sa demande d'assistance à la ville, l'échéance du 5 octobre est repoussée d'un mois, au 5 novembre. Si la grève des postes se poursuit, les ci-

toyens feraient mieux de remettre directement leur formulaire de demande à la municipalité, a-t-il prévenu.

M. Rocheleau a cependant repoussé catégoriquement la requête du maire Jean Doré pour que la franchise, actuellement de deux mois de loyer pour un locataire soit réduite de 25 pour cent. D'autres villes sont davantage pénalisées que Montréal, parce que les rôles d'évaluation étaient en déca de la valeur réelle des édifices, a expliqué M. Rocheleau. «C'est un décret pour l'ensemble de la population du Québec», a-t-il fait valoir.

Attendre un nouveau rôle d'évaluation avant de fixer le dédommagement des sinistrés montréalais équivaudrait à revenir aux anciennes méthodes où ces questions prenaient deux ou

trois ans à se régler. On voulait régler en six mois», a expliqué M. Rocheleau. Déjà des chèques sont parvenus à des sinistrés, a-t-il souligné.

Québec a ajouté les municipalités de Baie-Comeau, Ste-Christine et St-Léon de Standon, parmi les «sinistrés» des pluies de mars, et les villes de Château Richer et St-Casimir, dans la région de Québec, pour l'inondation du 14 juillet.

Seulement 13 villes sur une possibilité de 31 ont adopté une résolution pour demander l'assistance des gouvernements pour l'inondation de la mi-juillet, a précisé le ministre. Seulement 2986 demandes de particuliers, sur 19000 prévisibles sont parvenues jusqu'ici au Bureau de la protection civile.



Scène familière, sur le pont Viau.

PHOTO RENÉ PICARD, LA PRESSE

Ralentie par les travaux, la circulation devra être améliorée sur le pont Viau

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Les responsables des travaux sur le pont Viau devront trouver des moyens pour améliorer la circulation qui devient de jour en jour quasi impraticable.

Ainsi en a décidé hier le comité exécutif de Laval après avoir pris connaissance de plusieurs plaintes provenant d'automobilistes et des dirigeants de la Société de transport de Laval.

Ce qui a fait aussi sursauter ces édiles c'est la demande, provenant d'un entrepreneur, de fermer le boulevard des Laurentides à partir de la rue de Rome jusqu'au pont. Cette fermeture est demandée afin de permettre le réaménagement du boulevard, ce qui comprend son élargissement, l'aménagement d'une voie spéciale pour les autobus et la démolition d'édifices. Les membres du comité exécutif ont reporté leur décision.

Afin de trouver une solution à ces graves problèmes, le maire Claude Lefebvre et ses collègues ont convoqué une réunion au sommet en fin d'après-midi hier à l'hôtel de ville. Cette rencontre regroupait des ingénieurs de la

municipalité, des représentants du ministère des Transports, de la firme Dessau et de l'entrepreneur Simard & Beaudry.

Les autoroutes

Le fait que le pont Viau soit difficile d'accès force les automobilistes à utiliser d'autres voies pour quitter l'île Jésus, ce qui provoque d'importants ralentissements qui durent parfois plusieurs heures.

«Il faut absolument améliorer la situation afin d'accélérer les sorties des véhicules en direction de Montréal le matin. La situation est d'autant plus grave que le pont de l'autoroute des Laurentides, qui traverse la rivière des Prairies, est en réparation, ce qui entraîne un encombrement intolérable de l'autoroute 13 et du pont Papineau. Les responsables des travaux sur le pont Viau se doivent de trouver des solutions pour améliorer la situation. Nous voulons savoir s'il est possible d'accélérer les travaux», a expliqué le maire, à sa sortie de la séance du comité exécutif.

Pour un dirigeant du groupe Dessau, il sera difficile de faire plus vite car les responsables du chantier doivent travailler avec

de vieilles structures, ce qui cause souvent des surprises désagréables qui ont pour conséquence de ralentir les opérations.

Un stop qui fait pester

Les travaux sur le pont Viau ont débuté il y a plusieurs mois. Ils doivent n'être terminés qu'à la fin de l'été 1988.

Les ouvriers travaillent à l'élargissement du pont afin d'y aménager quatre voies, un couloir spécial permanent pour les autobus et une voie cyclable. Pour effectuer les travaux, on doit couler du béton. Pour ne pas nuire aux opérations, il ne faut pas que les structures bougent. Les responsables ont donc décidé de placer un arrêt réglementaire en plein milieu du pont.

A l'hôtel de ville, on se demande pourquoi ne pas enlever cet arrêt quand les ouvriers ne coulent pas de béton.

Le président de la STL, Marcel Lemay, aimerait que des policiers soient appelés à diriger la circulation. «Je suis certain que les véhicules pourraient alors rouler plus rapidement», croit-il.

Il arrive souvent que des autobus de la STL aient des retards de plus de 15 minutes.



L'architecte Ray Affleck a choisi de créer cet atrium, ce jardin, dans la cour intérieure du Windsor recyclé.

L'Hôtel Windsor est devenu un immeuble de bureaux «haut de gamme»

JEAN-PIERRE BONHOMME

L'ancien Hôtel Windsor, ce symbole du commerce et de la puissance des temps coloniaux britanniques — le Windsor était le plus grand hôtel de l'Empire — est officiellement devenu hier... un immeuble de bureaux «haut de gamme», propriété d'une compagnie québécoise, La Laurentienne, dont le siège est à Québec.

En coupant le ruban traditionnel, hier, le président du Groupe La Laurentienne, M. Claude Castonguay et son collègue Jacques Drouin, président du fonds FIC, étaient conscients du fait que leur compagnie a sauvé un immeuble patrimonial. Nous avons voulu, ont-ils dit, en confiant la réfection de l'immeuble abandonné depuis 1981, aux architectes Ray Affleck et Ken London, lui conserver «son âme».

Ou presque! Car le Windsor, le vrai Windsor, celui que la prin-

cesse Louise, fille de la Reine Victoria, a inauguré en 1878 est tombé sous le pic des démolisseurs.

On a élevé à sa place cette tour allumette de la Banque de Commerce Canadienne-impériale. L'édifice Le Windsor, celui de La Laurentienne québécoise d'aujourd'hui, est l'«annexe» qui reste. Une grande annexe de 290000 pieds carrés de superficie construite en 1906.

Il n'empêche, pour l'édification des monarchistes, que La Laurentienne a sauvé le Peacock Alley, cette impressionnante galerie des glaces qui menait aux salles de bal et au Windsor Hall, «la plus grande salle de spectacles du Dominion». C'est là que déboulèrent, en grande pompe impériale, le Duke of Argyll et sa femme la princesse Louise; Georges VI et Elizabeth, et l'actuelle Reine d'Angleterre et du Canada. Toute la dynastie, quoi. Cela n'a pas déteint sur le Général de Gaulle qui y a résidé en 1946, si notre souve-

nir est bon, en fin d'époque si l'on peut dire.

Si jamais la royauté européenne devait revenir au Québec, ce qui s'annonce, le Windsor ne pourra faire la fête. La grande salle de bal est transformée, selon les textes des publicistes, «en salles de réunion pour des événements spéciaux». Il n'empêche que les 3000 employés de La Laurentienne sont invités, eux, à participer, cette semaine, à deux journées de célébrations dans cet environnement de marbre poli. Le huit octobre, il y a jusqu'à l'orchestre symphonique qui marquera, par un «concert-bénéfice automnal», la fin des cérémonies d'inauguration.

Les employés des compagnies locataires, ceux de Coopers & Lybrand, Clarkson et Tétrault, courtiers et avocats, par exemple, installés dans leurs meubles, autour de l'atrium de M. Affleck, eux, profiteront, à longueur d'année, du «charme et de l'élégance victorienne» des lieux.



Les artificiers de la Sûreté du Québec ont multiplié les précautions pour désamorcer le puissant engin téléguidé.

Dix-sept bâtons de dynamite sous la banquette avant de sa voiture

ANDRÉ CÉDILOY

■ A moins qu'il y ait erreur sur la personne, Daniel Gamache, 24 ans, de Laval, a sûrement des ennemis qui lui en veulent à mort, au point d'avoir placé sous la banquette de sa voiture une bombe téléguidée formée de 17 bâtons de dynamite. Une telle charge, si elle avait explosé, aurait pulvérisé l'auto et endommagé plusieurs maisons des alentours!

C'est Gamache lui-même qui a donné l'alerte, vers 10h hier, après avoir constaté qu'une vitre de sa luxueuse Lincoln avait été fracassée. Intrigué, il s'est approché d'avantage, puis a aperçu un bout de fil sous la banquette avant.

Ne prenant aucune risque, les policiers de Laval ont immédiatement demandé l'aide des artificiers de la Sûreté du Québec

qui ont mis deux bonnes heures à désamorcer la puissante bombe.

Les experts ont redoublé de prudence, craignant que les auteurs de l'attentat, sciemment ou non, provoquent l'explosion à l'aide d'une commande à distance. Incapables de se servir d'un robot, cet appareil mobile à longues pinces spécialement conçu pour récupérer les bombes, les policiers ont même songé à faire exploser l'auto.

L'engin était constitué de 17 bâtons de dynamite pesant environ 1,4 kg reliés à... trois détecteurs. Selon les policiers, la déflagration aurait détruit l'auto en mille miettes et brisé les vitres de maisons situées dans le voisinage de la petite rue Labelle, dans le quartier Laval-des-Rapides. Elle n'aurait toutefois pas provoqué d'incendie. Pour avoir une meilleure idée,

rappelons que l'explosion d'une voiture dans laquelle avaient été placés cinq bâtons de dynamite, il y a trois ans à Laval, avait été entendue à plusieurs kilomètres à la ronde. On avait trouvé des débris à quelque 30 mètres des lieux de l'attentat. Une roue du véhicule avait même atterri sur le toit d'un centre commercial. Un fier-à-bras de Laval, Sylvain Dagenais, avait été tué.

D'après les enquêteurs, il semble bien que Daniel Gamache, qui vient tout juste de célébrer son 24ième anniversaire de naissance, ait été la cible de l'attaque d'hier. Ils n'ont pu toutefois l'interroger afin, peut-être, de connaître le mobile de cet attentat raté.

Gamache se rendait à la Cour concernant une affaire de moeurs, lorsqu'il s'est aperçu que sa voiture était piégée. Dans le voisinage, on se contente de dire qu'il est livreur de pizza...



PHOTOS FRANCOIS FOURNIER, La Presse
Daniel Gamache, 24 ans, l'a échappé belle.

Cassation du procès pour fraudes immobilières de 13 professionnels

GERMAIN TARDIF

■ Le juge Louis Tannenbaum, de la Cour supérieure du Québec, qui devait présider à une reprise du procès de 13 professionnels de l'immobilier accusés de fraude pour une valeur de \$9,25 millions, a accédé hier à la requête en cassation présentée par la défense et a mis abruptement fin aux procédures en raison des délais déraisonnables intervenus, pour diverses raisons, dans le cheminement de ce dossier.

À la suite de ce jugement, Me Claude Haccoun, procureur de la Couronne, a laissé entendre que celle-ci étudierait la possibilité de porter la décision en appel.

Le juge a fait un résumé historique de cette cause qui comporte plus de 200 chefs d'accusation de conspiration et de fraudes qui auraient été commises de 1982 à 1984, à l'occasion de quelque 160 transactions immobilières dans la région de Montréal.

Tout d'abord, il n'y a pas eu d'enquête préliminaire, le procureur général ayant décidé de procéder par voie d'inculpation privilégiée.

Les accusés, qui étaient alors au nombre de 16, nièrent leur culpabilité, le 6 mai 1986, et, deux semaines plus tard, les défendeurs présentèrent une requête en cassation devant le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, parce que les accusations étaient trop vagues et manquaient de détails. La requête fut accueillie favorablement le 26 juin.

Le 16 octobre, de nouveaux chefs d'accusation furent présentés, plus étayés, cette fois, et toujours privilégiés. Le procès débuta devant jury sous la présidence du juge Réjean-F. Paul.

Après onze semaines de procès au cours desquelles 100 témoins furent entendus, le juge tomba malade et fut hospitalisé.

Il fut remplacé, le 13 avril 1987, par le juge Jean-Guy Riopel. Le 21 avril, le juge Riopel décida de continuer avec le même jury et voulut verser à la preuve tout ce qui avait été fait, jusque-là, sous la présidence du juge Paul. Mais la défense contesta sa juridiction pour décider ce qui constituait, selon elle, une continuation de procès, plutôt que le début d'un nouveau.

Au mois de mai, la Couronne décida d'arrêter les procédures.

L'été se passa et, en septembre, la Couronne revint avec 228 chefs d'accusation puis la défense y alla d'une nouvelle requête en cassation, laquelle vient d'être acceptée par le juge Tannenbaum.

Trois des 16 personnes accusées à l'origine avaient obtenu, lors de la reprise des procédures, en septembre, de subir un procès séparé.

Reste à savoir, maintenant, ce qu'il adviendra de ces trois accusés, à la suite de la cassation du procès des 13 autres.

Une 17ième personne anglophone doit également subir un procès séparé en anglais.

Hier, le soulagement et la satisfaction se lisaient sur les visages des 13 inculpés et de leurs avocats qui, au nombre de huit, ont, pendant plus d'un an et demi, conjugué leurs efforts.

Kirby Inwood pourra retourner chez lui

Presse Canadienne
TORONTO

■ Les conditions du cautionnement de Kirby Inwood ont été modifiées hier afin de lui permettre de retourner à son appartement de Toronto, en attendant son procès sous des accusations de voies de fait contre sa femme soviétique et leur jeune fils.

Inwood, cependant, devra maintenant s'adresser à un Tribunal de la famille, pour obtenir le droit de rendre visite à son enfant, Misha. La mère, Tatyana Sidorova, demeure dans un refuge pour femmes battues.

Inwood, qui est âgé de 43 ans, a rencontré Tatyana, 31 ans, au cours d'un voyage en URSS en janvier 1986. Il l'a épousée au cours d'un second voyage en Union soviétique.

Les Inwood sont arrivés au Canada le 4 septembre dernier. Neuf jours plus tard, la police de Toronto était appelée chez eux et les accusations étaient portées contre le père.

En conférence de presse hier, l'avocat de l'inculpé, Me Edward Greenspan, s'est plaint de la couverture de cette affaire par les médias, soulignant que, tel que le stipulait la loi, son client devait être présumé innocent jusqu'à preuve du contraire.

«Remorquage Québécois»: une fourrière aménagée en bunker pour se protéger des «victimes» mécontentes

GERMAIN TARDIF

■ L'un des associés de la compagnie propriétaire de «Remorquage Québécois à vos frais» a expliqué hier à la cour que c'est pour des raisons de sécurité que la fourrière, située coin Marconi et Jean-Talon, a été aménagée de sorte qu'elle ressemble à un bunker, avec sa grille, ses barrières automatiques et ses hautes clôtures de métal surmontées de fil barbelé.

M. Peter Dahmen a déclaré que la fourrière de l'entreprise se trouvait d'abord à Rivière-des-Prairies, à l'angle des rues Marco-Polo et Henri-Bourassa. Elle n'était entourée que d'une clôture ordinaire. Une barrière s'ouvrait manuellement et une simple cabane n'abritait qu'un comptoir non protégé.

M. Dahmen était alors à l'emploi de M. Robert Salois avec qui il est maintenant associé. En plus d'être consultant pour les projets de franchisage que nourrissait M. Salois, il avait aussi la fonction d'agent de liaison avec la station 55 de la police de la CUM qui avait juridiction sur ce territoire.

La police se plaignait du nombre excessif d'incidents qui survenaient à la fourrière: cas d'effractions de la part de gens qui allaient chercher leurs voitures, de dommages aux clôtures à travers lesquelles passaient des automobilistes pour se sauver, vandalisme, vols dans les autos remorquées, appels à la bombe, altercations et échanges de coups.

C'était durant les années 1982-84.

Il fut donc décidé qu'avant de procéder au projet de franchises, il était nécessaire d'améliorer la situation.

L'on décida d'abord d'aménager une nouvelle fourrière plus au centre du territoire que couvrait «Remorquage Québécois», et l'emplacement actuel de la rue Marconi fut choisi.

M. Dahmen a quitté la compagnie à la fin de 1983 pour y revenir à temps partiel en septembre 1985 et, de façon permanente, en février 1986.

La nouvelle fourrière était alors en fonctionnement telle qu'on la retrouve maintenant.

Un autre problème qu'il fallait résoudre était celui des dommages causés aux voitures lors des remorquages et qui donnaient lieu à de multiples poursuites à la Cour des petites créances.

La compagnie se départit, à cette fin, des vieilles remorqueuses pour les remplacer par de nouvelles, conçues par M. Salois lui-même, et dont le matériel ne touche pas à la carrosserie des autos.

Contrats

Enfin, l'on procéda à la conception de nouvelles formules uniformisées, mieux présentées et plus claires.

Hier après-midi, Me Jean Tremblay, avocat de la défense,

voulut déposer comme éléments de preuve des photocopies de contrats intervenus entre la compagnie de remorquage et des propriétaires de terrains privés de stationnement.

La poursuite s'y opposa parce qu'elles n'étaient pas conformes aux documents originaux, les prix ayant été effacés.

Le juge permit que ces documents soient quand même déposés mais il a dit qu'il n'en tiendra compte que lorsque la défense produira les originaux.

M. Dahmen a, par ailleurs, déclaré, dans son témoignage, qu'à la suite de rencontres avec les propriétaires de terrains privés (centres d'achat, églises, hôpitaux, centres d'accueils ou au-

tres), il a constaté que dans maints cas, la moitié des emplacements étaient pris par des usagers des autobus ou du métro qui y garaient leur voiture le matin pour la reprendre le soir.

On allait même jusqu'à se garer de telle façon qu'en cas d'incendie, l'accès était barré aux véhicules des pompiers.

PLUSIEURS MANUFACTURIERS RECONNUS IMPLIQUÉS

IMBATTABLE

(... suite de la page précédente)

Soyez patients... les préparatifs se poursuivent en vue de la plus prestigieuse et imbattable vente en électronique de la dernière décennie.

Les consommateurs de plus en plus nombreux seront heureux d'apprendre que les avantages comme:

- de payer dans 120 jours, "soit en février 88"
- des rabais pouvant aller jusqu'à 70% des prix réguliers sur appareils NEUFS

- des rabais pouvant aller jusqu'à \$500
- un crédit instantané jusqu'à \$1,500** (même sur articles déjà réduits) et conditionnel à l'approbation du crédit seront disponibles sous peu sur plus de 87 marques de produits reconnus et non sur une ou quelques marques seulement.

En effet, parmi les 87 marques identifiées, on note des manufacturiers aussi réputés que RCA, HITACHI, QUASAR, ALPINE, LUXMAN, ELECTROHOME.

SANSUI, PANASONIC, TECHNICS, ZENITH, etc. qui ont accordé leur confiance à un marchand qui s'apprête à révolutionner le secteur de l'électronique dans le but de faire bénéficier les consommateurs d'avantages et de bas prix jamais vus dans l'industrie.

L'AVANTAGE du CHOIX, voilà un autre point que la compétition aura beaucoup de difficulté à battre.

suite à la page suivante...

W

COULEUR
CAMERA
VIDEO

FOUR MICRO-ONDES
SYSTEME DE SON
RADIO'S · PORTATIFS · D'AUTO

PRÈS DE
87
MARQUES
RECONNUES
DONT LES
SUIVANTES:

**AUCUN
PAIEMENT
AVANT
120
JOURS**

Conditionnel à l'approbation du crédit

**JUSQU'À
70%
DE
RABAIS**

Sur items sélectionnés

**DES RABAIS
POUVANT ALLER
JUSQU'À
\$500**

Sur items sélectionnés

**CRÉDIT
INSTANTANÉ
JUSQU'À
\$1,500**

même sur articles déjà réduits
** Conditionnel à
l'approbation
du crédit

Sansui
Panasonic
LUXMAN
ELECTROHOME
Technics
ZENITH
RCA
HITACHI
Quasar
ALPINE



PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, LA PRESSE

Participante à l'exposition de l'Association ornithologique de Montréal, Ginette Massicotte nous montre fièrement deux de ses protégés, des « diamants à bavette ».

Amourosement élevés, 350 oiseaux exotiques à voir

PIERRE GINGRAS

■ D'un naturel plutôt enjoué, Picasso était pourtant d'humeur massacrante hier. Peut-être le trac. Ce n'est pas tous les jours, en effet, qu'on se retrouve entouré de deux jeunes veuves, deux magnifiques créatures: la veuve du paradis et la veuve dominicaine.

Mais comme l'explique Ginette Massicotte, «son» Picasso, un oiseau exotique originaire de Java, n'en est pas à sa première sortie dans le grand monde. Les attentions de sa maîtresse le calmeront rapidement.

Picasso est un des 350 oiseaux présentés à l'exposition de l'Association ornithologique de Montréal qui se tient jusqu'à samedi au Galeries Dupuis, dans le centre-ville. Des centaines d'oiseaux, tous plus colorés les uns que les autres, élevés par une quarantaine de passionnés qui ont parfois transformé une partie de leur maison en un gigantesque nid.

Ginette Massicotte, 35 ans, de Saint-Prospère de Champlain, à deux pas de Sainte-Anne-de-la-Pérade, possède trois grandes volières où évoluent actuellement 60 oiseaux d'une douzaine d'espèces, la plupart originaires d'Afrique, d'Asie et d'Australie. Pour un éleveur, la réussite ultime est de voir les oiseaux se reproduire en captivité. Si Ginette Massicotte a obtenu un tel succès à maintes reprises, c'est grâce aux soins intensifs qu'elle prodigue à ses préférés.

«C'est une passion qui exige souvent un travail considérable. Pour moi cela signifie au moins

trois heures de travail à chaque matin et une journée complète de nettoyage par semaine». Une fois les petits éclos, la surveillance doit s'accroître. Si les parents viennent à manquer de petits vers de farine vivants, les oisillons seront vite abandonnés. Elle élève donc ses propres vers comme elle le fait aussi pour les petites mouches à fruit. Ces petits insectes sont élevés dans une pot de verre installé au milieu de la volière. Dès qu'une mouche s'en échappe, un des oiseaux se précipite pour la gôber.

Elle rappelle que son élevage a commencé, il y a cinq ans, lors de l'achat d'une petite cage chez un antiquaire. Il fallait donc la meubler. Elle a déjà élevé jusqu'à 300 «diamants mandarins» à la fois, une espèce un peu bruyante. «J'ai dû m'en débarrasser. C'était comme s'il y avait une autoroute dans la maison, en pleine campagne».

Jean Chabot, un denturologiste de Rimouski raconte que lui aussi a commencé son élevage avec quelques oiseaux seulement. Aujourd'hui, il en élève une soixantaine. Il est particulièrement fier d'avoir réussi à obtenir une couvée d'inséparables de Madagascar, une première dans l'est du Canada dit-il. «Il est relativement facile d'obtenir des couvées d'oiseaux qui sont élevés en captivité depuis des siècles comme les canaris, par exemple. La chose est beaucoup plus difficile chez des

oiseaux sauvages exotiques car il n'y a pas d'expertise dans le domaine. Quand vous réussissez, cela veut dire que l'environnement que vous avez créé pour votre oiseau est idéal. C'est tout un défi».

Claire Lessard, de Laval, élève des canaris depuis deux ans. «Au début j'avais un seul oiseau, pour le chant. Et puis, après un accouplement, j'ai eu plusieurs petits d'un seul coup. J'ai voulu continuer.» Cet été, Claire Lessard a réussi à obtenir 60 petits de quatre races différentes. Mais elle ne veut pas arrêter pour autant. Elle rêve déjà de posséder des canaris frisés, une race dont les ailes sont recouvertes de plumes ébouriffées.

D'ailleurs, au cours de la conservation, elle reconnaît facilement ce monsieur, là bas, en face d'une dizaine de cages où virevoltent des canaris frisés. C'est Raoul Dubord, de Montréal. Il ne participe pas à l'exposition cette fois-ci. Il se contente de montrer fièrement des photos de son élevage et des dizaines de trophées remportées par ses oiseaux. Il est l'aîné d'une famille de 21 enfants. C'est un de ses frères qui l'a initié aux canaris. Raoul Dubord est âgé de 80 ans. Et durant les dernières 65 années, il a élevé plus de 4000 oiseaux. Deux fois veuf, il vous dira qu'avec ses 60 canaris frisés, il est encore... «aux oiseaux».

Éléphante blessée: les syndiqués du zoo de Granby se défendent d'avoir participé à une «campagne de salissage»

CONRAD BERNIER

■ Pour le président du syndicat des employés du zoo de Granby, «il est faux et facile d'affirmer, ainsi que l'a laissé entendre, mercredi, le président de la Société zoologique de Granby, M. Marcel Croteau, que nous utilisons les incidents survenus en août dernier, et reliés au dressage d'une éléphant, pour salir la réputation du zoo et nous faire la main pour les prochaines négociations».

René Hébert rejette aussi carrément l'interprétation qu'a donnée le président Marcel Croteau de l'anonymat qu'ont voulu conserver ceux qui, avec un certain retard, ont alerté la SPCA et les médias sur les incidents relatifs au dressage de Toutoune, une éléphant de 8 ans.

Le président du syndicat affirme ne pas connaître personnellement l'identité de ceux (des visiteurs? des collègues syndiqués?) qui ont décidé d'alerter la SPCA et les médias. Si les dénonciateurs sont des syndiqués, on peut alors penser qu'ils ont voulu garder l'anonymat pour sauver leur emploi et leur peau, et, dans les circonstances, la direction du zoo serait mieux placée que quiconque pour comprendre ce que cela signifie, surtout dans le contexte de relations de travail existant au zoo.

Quant au retard d'un mois reproché aux dénonciateurs par le président Croteau, peu importe qu'il s'agisse de visiteurs ou d'employés du zoo, il semble qu'il était inévitable puisque les trois personnages les plus importants

du zoo, MM. Marcel Croteau, Michel Cliche et Clément Lanthier, étaient absents de Granby, à ce moment-là. Les deux premiers, accompagnés de sept directeurs de la Société zoologique de Granby, se trouvaient en effet en Hollande pour une tournée de zoos de deux semaines, et le troisième, Clément Lanthier, se trouvait, au même moment, à Hawaï pour assister à un congrès de vétérinaires.

Quoi qu'il en soit, René Hébert soutient que le gardien Michel Jutras était effectivement en vacances pour deux semaines, en août dernier, lorsque ces incidents se sont produits. Jutras, dont la compétence comme gardien d'éléphant a été reconnue officiellement par deux lettres de la direction du zoo, n'a pas de problèmes avec cette éléphant. Aussi sa surprise a été grande, à son retour de vacances, de constater le piteux état de Toutoune. Michel Jutras a tout de suite demandé des explications au vétérinaire Lanthier. Celui-ci a demandé un rapport à Jutras, lui promettant une réponse. Or, cette réponse, Michel Jutras l'attend toujours. Quant à la direction du zoo, sa position, à ce moment-là, a été péremptoire et décisive: «Pas de syndicat dans le dossier de Toutoune!»

La Presse a finalement appris que Toutoune suivait à ce moment-là une diète spéciale depuis le 15 juillet, avec prise de sang dans les oreilles chaque mercredi. C'est le vétérinaire Clément Lanthier qui a mis fin à cette diète, la faiblesse et l'amaigrissement de Toutoune devenant de plus en plus évidents et inquiétants.

Saisie de 2 kgs de cocaïne

■ Trois hommes ont comparu mercredi, à Montréal, sous des accusations de complot et de trafic de deux kg de cocaïne, saisis vers 22 h mardi, dans un terrain de stationnement de l'Est de Montréal. Il s'agit de Claude Rochon, 23 ans, de Montréal, Denis Bonami, 39 ans, et Daniel Thouin, 28

ans, domiciliés en banlieue. Ils ont été arrêtés par des agents de l'escouade des stupéfiants de la police de la CUM, dans le terrain d'un centre commercial de la rue Sherbrooke. La drogue aurait une valeur de près de \$2 millions au marché noir.

Tuerie de Daveluyville: l'adolescent cité à son procès

Presse Canadienne
ARTHABASKA

■ L'adolescent de Daveluyville appréhendé à la suite de la tuerie survenue le 30 janvier dernier dans un foyer d'accueil privé de cette localité a été cité à son procès.

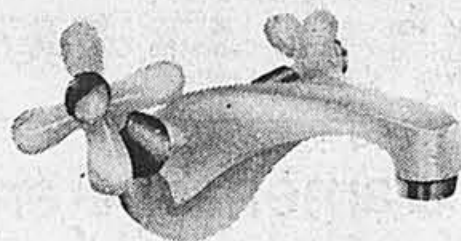
Ainsi en a décidé le juge Andrée Bergeron, du Tribunal de la jeunesse, à Arthabaska. Le procès a été fixé au 7 octobre.

L'adolescent doit répondre de deux accusations de meurtre et de trois accusations de tentative de meurtre.

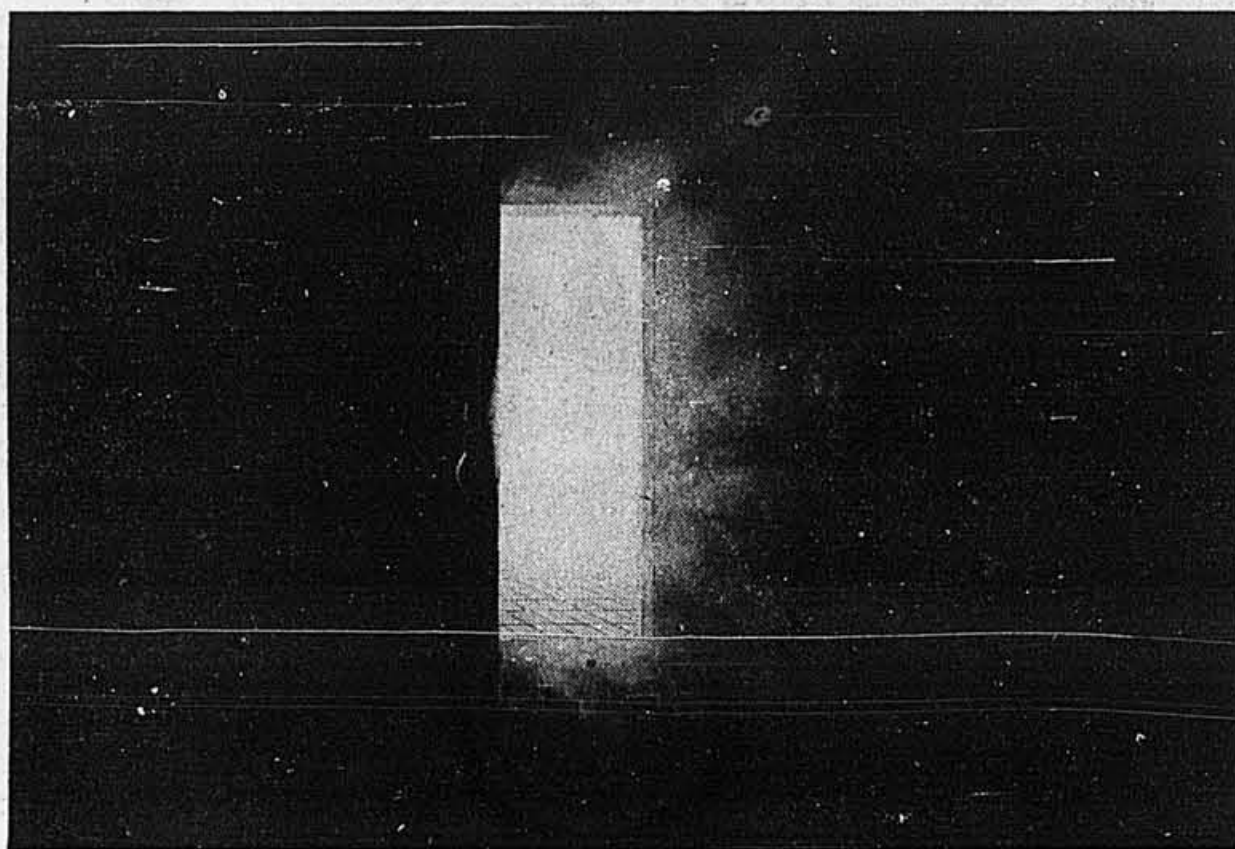
Deux pensionnaires du foyer, Mmes Agathe Huot et Alma Arsenault, avaient été tuées à coups de couteau, tandis que trois autres, Mme Annette Corbin, Mme Geraldine Dorion, de même que le mari de cette dernière, Lionel, avaient été sérieusement blessés.

VENEZ VISITER NOTRE NOUVELLE SALLE DE MONTRE...UNIQUE!

BIENTÔT OUVERT!



Une sensation au delà du réel...
notre salle de bains
«OPTIMA»

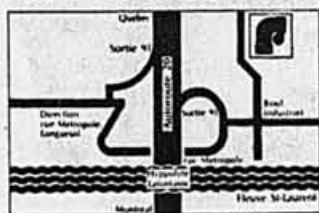


Nos décorateurs-designers ont conçu pour vous une salle de bains unique, située entre l'imaginaire et le réel. C'est fou fou de modernisme. Venez y entrouvrir la porte de vos rêves et imaginez votre salle de bains avec les produits FALRO, également en montre.

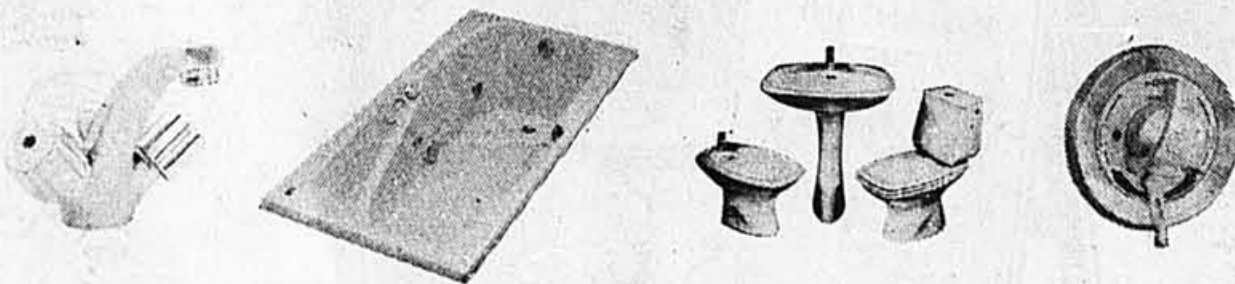
LES SALLES DE BAINS

FALRO

UN CHOIX DE STYLES



FALRO LONGUEUIL
Plomberie M. Bouchard inc.
670, Place Trans-Canada
Longueuil, Québec
J4G 1P1
(514) 667-5209



loto-québec		Résultats	
Tirage du 07-09-30			
		Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi	
649		GAGNANTS	
6/6	3	1 368 785,50\$	
5/6+	4	172 568,60\$	
5/6	417	1 265,80\$	
4/6	19 585	51,80\$	
3/6	311 362	10,00\$	
4 9 10 11 28 30		VENTES TOTALES: 15 942 354,00\$	
No complémentaire: 32		PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000,00\$	
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

Plus de femmes chez les cols-bleus

PAUL ROY

Les femmes n'occupent que 245 (ou 5 p. cent) des 4 904 postes de cols-bleus à la Ville de Montréal.

Une première mesure a été annoncée hier pour remédier à cette anomalie : au cours de la prochaine année, le quart des quelque 400 nouveaux postes (auxiliaires) d'entretien — la ou elles sont le plus sous-représentées, avec 3,1 p. cent des effectifs — seront offerts à des femmes. (En 1981, le marché externe comptait déjà 15,1 p. cent de femmes dans des emplois similaires à ceux visés par la mesure annoncée. La Ville accuse donc un écart de 12 p. cent.)

Cette mesure, qui suppose l'établissement de deux listes de candidatures, selon le sexe, a été annoncée conjointement par Mme Léa Cousineau, membre du comité exécutif de la Ville, responsable du dossier de la condition féminine, et M. Jean Lapière, président du Syndicat des cols-bleus.

« C'est une demande logique que nous avons faite et qui a abouti grâce à la volonté politique de la nouvelle administration municipale », a commenté M. Lapière.

Une politique globale d'accès à l'égalité devrait être annoncée d'ici le 8 mars (Journée internationale des femmes), qui englobera toute la fonction publique municipale, y com-

pris les postes de cols-bleus spécialisés non touchés par la présente mesure.

Emplois peu qualifiés

Si l'on s'est d'abord attaqué aux postes d'entretien (journaliers à la voirie, ouvriers de parcs, préposés au nettoyage), c'est bien sûr en raison de la flagrante sous-représentation féminine qu'on y constatait. Mais c'est aussi parce que l'étude de la société conseil Mercer, sur cette catégorie d'emplois, pouvait être terminée plus rapidement, ces postes requérant moins de qualifications.

Mme Cousineau a également fait état, hier, d'autres mesures destinées à améliorer l'égalité des chances : tenue d'une vaste campagne d'information et de publicité pour encourager les candidatures féminines (trop peu nombreuses) et élimination du permis de conduire comme critère de pré-sélection.

On compte également sensibiliser à la question le personnel préposé à l'accueil et au traitement des candidatures et apporter des modifications au formulaire d'emploi. Enfin, sera élaborée une politique visant à prévenir toute forme de harcèlement sexiste et sexuel.

Selon l'étude Mercer commandée par la Ville, les femmes pourraient, d'ici sept ou huit ans, constituer 15 p. cent des effectifs des postes visés par la mesure de redressement annoncée hier.

Des 4 904 cols-bleus à l'emploi de la Ville, environ 1 000 sont des employés auxiliaires : à temps partiel, temporaires, saisonniers, etc. Les femmes qui seront embauchées en vertu du programme d'accès à l'égalité le seront d'abord à titre d'employées auxiliaires. Elles pourront généralement avoir accès à un emploi permanent après deux ou trois ans.

Selon Mme Cousineau et M. Lapière, il n'existe aucun poste de col-bleu d'où les femmes devraient être exclues a priori.

Un journaliste d'une station de radio s'est élevé contre cette affirmation : « Il y a certainement des postes que les femmes ne pourront jamais combler, a-t-il lancé. Entre autres, je ne vois pas une femme travailler dans des égouts! »

M. Lapière avait une réponse toute prête. Cette réponse s'appelait Irène Bastille.

Mme Bastille, 25 ans, se tenait debout à l'arrière de la salle. Employée à l'usine d'épuration de la Communauté urbaine de Montréal, elle a déjà travaillé dans les égouts de Laval.

Au représentant de La Presse, Mme Bastille devait confier : « Pourquoi une femme ne pourrait-elle pas travailler dans des égouts? Parce que ça pue? Changer des couches aussi, ça pue... »



Comprendre et Intervenir... TOXICOMANIES: PRÉVENTION ET INTERVENTION

Aux personnes préoccupées par le phénomène de l'usage des psychotropes et par la question de la dépendance à ces produits sous les angles de la prévention et du traitement.

L'Université de Montréal offre un programme d'étude de premier cycle en TOXICOMANIES: PRÉVENTION ET INTERVENTION qui permet:

- de développer une aptitude à identifier les problèmes liés à l'usage et à l'abus des psychotropes
- à explorer des avenues de solution à ces problèmes
- d'acquérir une connaissance pratique des techniques d'intervention.

Pour connaître les modalités d'admission à ce programme dont la date limite pour l'hiver 1988 est fixée au 1^{er} novembre:

3335, chemin Queen Mary
Tél.: 343-6090

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

LA RÉVOLUTION TOUCHE MÊME LES GARANTIES

INIMAGINABLE

(... suite de la page précédente)

Personne à date ne peut mesurer l'ampleur des bienfaits que le consommateur est sur le point de bénéficier de la révolution dans le secteur de l'électronique.

À la veille de cet événement inattendu, on apprend que même le domaine des garanties

sera affecté. Cependant pour des raisons de mise en marché, il nous a été impossible de connaître l'ampleur des avantages à l'exception qu'il se pourrait que le consommateur se voit offrir une garantie pouvant aller jusqu'à 10 ans.

On connaissait jusqu'à date des garanties

s'extensionnant jusqu'à 80 mois, soit un peu moins de 7 ans, mais une garantie pouvant aller jusqu'à 10 ans, nous n'en avons pas encore entendu parler.

Les préparatifs s'achèvent sur cette saga dans l'industrie de l'électronique. À suivre pour plus de détails dans l'édition de demain.

(suite de cette saga, demain...)

Empire mode

Salle de montre ouverte au public
• importations italiennes •
• créations françaises et canadiennes •
à des prix incomparables

3764, rue de Courtrai, bureau 100
Ville Mont-Royal
(514) 341-3084

Ouvert les 3 et 4 octobre 1987
de 10h00 à 18h00

Cartes de crédit acceptées

Nous savons que votre courrier, c'est trop important.

Nous vous prions de continuer à utiliser la poste comme d'habitude, sans oublier d'inscrire le code postal.

Nous nous engageons à maintenir le service postal.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

CONDOMINIUM

LE FRANTEJ, INC.
À SAINTE-THERÈSE

Condominiums à l'intérieur de bâtisses de 8 unités; la tranquillité et la joie d'être chez soi vous y attend! Nous vous offrons 2 modèles de 2 chambres à coucher avec ou sans foyer, magnifiques balcons, choix de moquette, entrée en marbre et beaucoup plus. Situé près du loft, centre d'achats et Carrefour routier, une visite s'impose!

Prix régulier: 57900\$

Vente d'ouverture seulement: 52900\$

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Madame Céline Cloutier au 439-6369.

Minéral: Route 117 Angle boul. Desjardins à Ste-Thérèse.

COULEUR CAMERA VIDEO FOUR MICRO-ONDES SYSTEME DE SON RADIOS PORTATIFS D'AUTO

PRÈS DE 87 MARQUES RECONNUES DONT LES SUIVANTES:

- Sansui
- Panasonic
- LUXMAN
- ELECTROHOME
- Technics
- ZENITH
- RCA
- HITACHI
- Quasar
- ALPINE

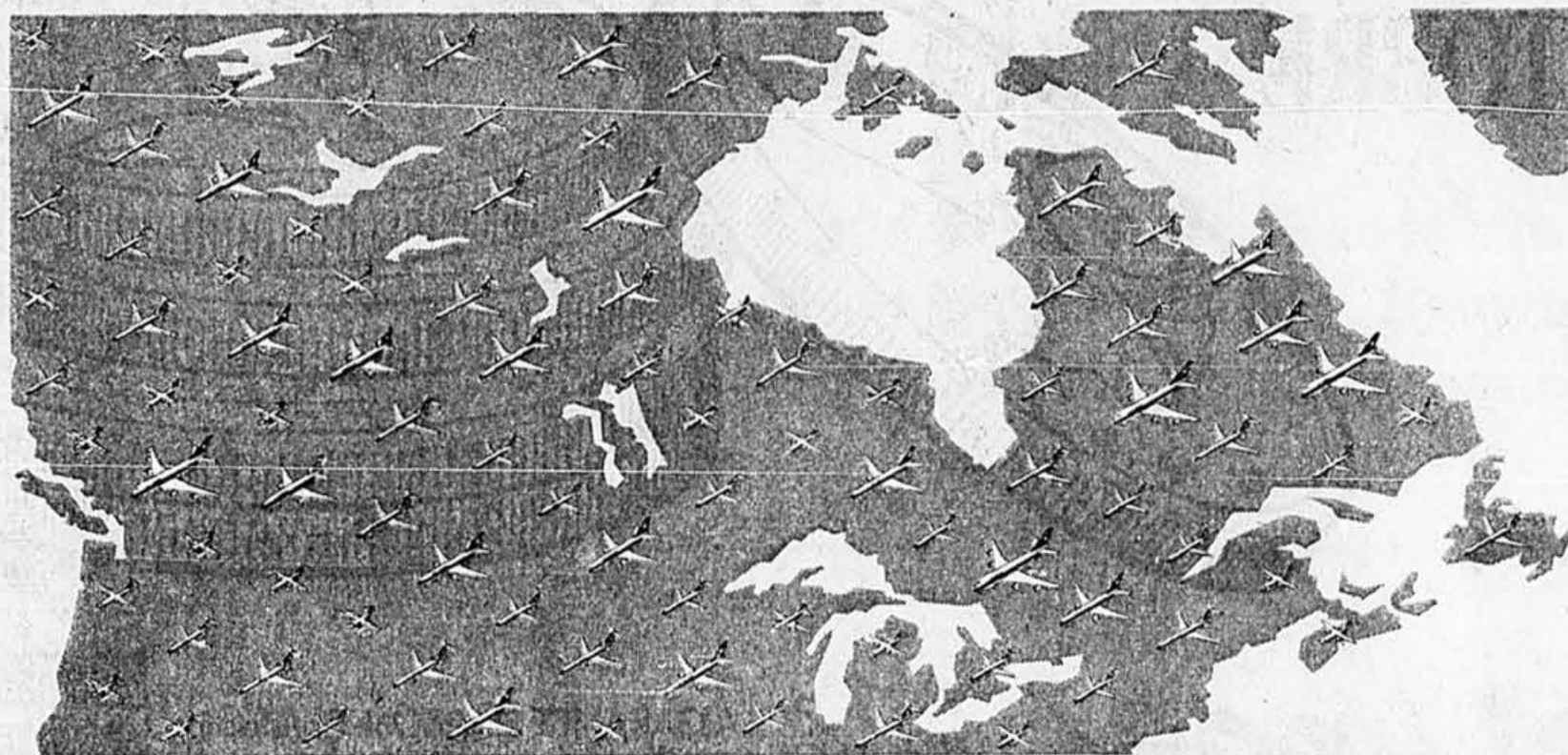
AUCUN PAIEMENT AVANT 120 JOURS
*Conditionnel à l'approbation du crédit

JUSQU'À 70% DE RABAIS
Sur items sélectionnés

DES RABAIS POUVANT ALLER JUSQU'À \$500
Sur items sélectionnés

CRÉDIT INSTANTANÉ JUSQU'À \$1,500
même sur articles déjà réduits
*Conditionnel à l'approbation du crédit

Nous changeons l'allure de tout le pays.



Cette année, Air Canada et Air Ontario ont rassemblé leurs forces à celles d'AirBC et d'Air Nova pour créer un vaste réseau aérien domestique. Avec un seul billet, vous pouvez désormais profiter d'un large éventail de services tels que : grille horaire synchronisée vers toutes les destinations du réseau, enregistrement unique, carte d'accès à bord pour correspondance, traitement des bagages jusqu'à votre destination finale et de nombreux vols non-fumeurs. En outre, Liaison Air Canada crédite d'un minimum de 800 milles chacun de vos vols au fameux programme Aéroplan, qui vous offre un monde de voyages gratuits avec 20 compagnies d'aviation, agences de location de voitures et chaînes hôtelières partenaires. Pour voyager avec un seul billet, communiquez dès aujourd'hui avec Air Canada, Air Ontario ou votre agent de voyages.

On s'affaire de tout coeur

Liaison Air Canada

AIR CANADA

Nouvelle fédération pour les infirmières

Presse Canadienne

■ Les infirmières du Québec ont appuyé l'idée du regroupement des trois fédérations syndicales en une fédération unique.

Les résultats du référendum tenu mercredi à l'échelle de la province indiquent que 90 p. cent des infirmières et infirmiers qui se sont prévalus de leur droit de vote ont entériné le projet de fusion déjà accepté en principe par les congrès des trois fédérations en juin dernier.

Seulement 36,3 p. cent des 37 000 membres éligibles dans plus de 400 institutions de santé ont toutefois participé au scrutin.

À la Fédération des infirmières et infirmiers Unis (FIU), la participation a été de 26,8 p. cent et le vote en faveur de la fusion de 94,4 p. cent tandis qu'à la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers (FQII) on enregistrait une participation de 41,9 p. cent et un vote favorable à 97,5 p. cent. À la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec (FSPICQ), 37,5 p. cent des membres ont participé au référendum, acceptant le projet dans une proportion de 82,5 p. cent.

Dans les deux premières fédérations, les syndicats de tous les établissements se sont prononcés pour la fusion. Par contre, les membres de certains syndicats affiliés à Fédération des SPIIQ, dans le Bas-Saint-Laurent et certains établissements de la région de Québec, ont exprimé leur désaccord.

« L'interprétation que nous pouvons donner à ces votes négatifs ne nous amène pas à conclure à un rejet de la fusion comme tel, mais plutôt à l'expression d'une insatisfaction quant à certaines modalités proposées », ont déclaré dans un communiqué les porte-parole des trois fédérations,

Entente chez Deshaies :

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Une entente est intervenue entre Autobus Deshaies et le syndicat qui représente ses chauffeurs, en grève depuis trois semaines. Les différents services offerts par ce transporteur reprendront graduellement au cours des prochains jours.

Ce matin, les usagers de la ligne Montréal-Sainte-Julie ont retrouvé leurs autobus. Pour ceux de la ligne Montréal-Sorel, les retrouvailles se feront à 17 h dimanche. Sur le circuit Legardeur-Berthier-Joliette, le service reprendra lundi matin, tout comme sur Montréal-Nicolet-Québec.

Pour ce qui regarde les voyages nolisés, les autobus Deshaies et Concorde sont prêts à recevoir leurs clients.

Un autre groupe d'usagers, celui du Conseil intermunicipal de transport des Basse-Laurentides, n'a été pénalisé que durant une semaine. Durant les premières journées du débrayage, les chauffeurs affectés au transport en commun dans ce CIT, qui n'étaient pas touchés par ce conflit, n'ont pas franchi les lignes de piquetage. Mais, ils ont repris le volant de leur véhicule quand, à la demande de la direction de l'entreprise, la police de Laval est venue leur ouvrir la voie.

Jusqu'à lundi

C'est une visite au garage du transporteur, rue Saulnier, à Laval, qui a permis d'apprendre que la grève était terminée.

Qui a fait des gains?

Impossible de le savoir. Le président du syndicat affilié aux Teamsters, Gaétan Morin, est absent jusqu'à lundi, tandis que le président des Autobus Deshaies, Marcel Chartrand, était trop occupé en conférence pour discuter avec la presse.

La FTQ boycotte Zellers

■ Choqué par « l'anti-syndicalisme » de la compagnie Zeller's, M. Louis Laberge a annoncé hier que sa centrale allait « déployer tous les efforts nécessaires pour amener ce zéro patronal à changer fondamentalement sa philosophie des relations de travail et à négocier sérieusement avec ses employés qui décident de se syndiquer de bonne foi ».

C'est pour cela que la FTQ et les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ), entreprennent dès maintenant une campagne de boycottage provincial de la chaîne Zeller's, la plus importante chaîne de magasins au Québec.

De plus, lundi prochain, le 5 octobre, il y aura une manifestation regroupant les grévistes de Zeller's et plusieurs autres membres des TUAC et de la FTQ. La manifestation aura lieu devant le bureau chef de Zeller's, sis au 5100 boulevard de Maisonneuve ouest, à 14h30.

Règlement de dernière minute chez Ford Canada

Presse Canadienne
TORONTO

■ La compagnie Ford du Canada et les Travailleurs canadiens de l'automobile ont signé une entente de principe (tôt hier sur un contrat de travail, quelques heures seulement avant que les 13 000 employés de cette compagnie ne dressent leurs piquets de grève.

L'entente ressemble à celle conclue le mois dernier entre le syndicat et la compagnie Chrysler, a déclaré le dirigeant syndical Bob White, visiblement satisfait.

Les membres du syndicat se prononceront d'ici les prochains jours sur cette entente survenue après une nuit de discussions.

L'entente « règle tous les points qui étaient en suspens, elle ren-

contre nos demandes », a affirmé Bob White.

M. White a déclaré que l'entente conclue avec Ford est du même type que celle intervenue avec Chrysler, dont le point le plus important est l'indexation de la pension des travailleurs qui les protégera contre l'inflation pendant six ans.

Dès que l'entente conclue jeudi

matin aura été approuvée par les travailleurs de Ford, le syndicat négociera avec General Motors du Canada, le dernier des trois grands fabricants d'automobiles à participer à cette ronde de négociations.

Selon le procédé envisagé, le syndicat négocierait ferme avec une première compagnie, dans ce cas-ci Chrysler, pour ensuite persuader les autres fabricants d'accepter le même type d'entente.

Simpson PAIE LA TAXE

DEUX JOURS SEULEMENT!

LES VENDREDI ET SAMEDI

2 ET 3 OCTOBRE



Simpson

MONTREAL

LA GARANTIE SIMPSON: Satisfaction garantie ou argent remis.



TOUT EST DANS LE STYLE

VEZ VISITER NOTRE CENTRE D'AUBAINES MODE "LE GRENIER" SIMPSON CENTRE-VILLE 8^e ÉTAGE

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4870 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540 et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h. Jeudi et vendredi - 10h à 21h. Samedi - 9h à 17h. Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h. Samedi - 9h à 17h.

**NOUS PAIERONS
L'ÉQUIVALENT
DE LA TAXE
PROVINCIALE
SUR TOUS LES
ÉLECTROMÉNAGERS,
TÉLÉVISEURS,
MAGNETOSCOPES,
STEREOS, RADIOS,
MACHINES À ÉCRIRE,
ÉQUIPEMENTS
D'EXERCICE,
BICYCLETTES,
BAGAGES,
BARBECUES,
TONDEUSES,
ET MOQUETTES,
CHEZ SIMPSON!**

*** C'EST SI FACILE:**

Vendredi et samedi seulement, nous réduirons du prix de votre achat le montant correspondant à la taxe de vente que vous paieriez normalement. Une économie inattendue que vous apprécierez sûrement. Cette offre spéciale est en vigueur les vendredi et samedi 2 et 3 octobre seulement; donc, ne le manquez pas.

La marchandise varie selon le magasin.
L'offre ne s'applique pas aux services à domicile.

On songe à donner aux sidatiques l'accès aux «soins palliatifs»

NICOLE BRAUCHAMP

■ Tous les malades près de l'agonie ont la même frayeur: mourir seul, perclus de douleurs. Face à cette réalité incontournable, la volonté d'élargir les «soins palliatifs» — surtout réservés aux cancéreux — à d'autres maladies fatales, comme le sida, commence à poindre.

Du moins s'exprime-t-elle à l'occasion du deuxième congrès

international francophone sur les soins palliatifs qui se déroule présentement à Montréal. Plus de 500 participants y échangent sur les façons de développer ce genre de services, de leur donner des «accents multiples» pour reprendre le thème coiffant cette rencontre de deux jours.

Ce forum organisé par l'Unité des soins palliatifs de l'hôpital Notre-Dame de Montréal réunit divers professionnels de la santé et des bénévoles dont une cin-

quantaine proviennent de la France, de la Belgique et de la Suisse.

«Si la pratique des soins palliatifs a jusqu'à maintenant été reliée surtout à la phase terminale de la maladie cancéreuse, force nous est de reconnaître qu'il n'est plus guère possible de s'y limiter. Nous croyons qu'il faut l'élargir aux malades en fin de vie atteints d'autres maladies que le cancer, tel le sida», soulignait, hier, Mme

Lise Tremblay, coordonnatrice du congrès.

Les soins palliatifs? C'est d'abord une philosophie appliquée à travers diverses formules qui consiste à considérer qu'un malade sans espoir de guérison demeure un être humain et vivant jusqu'au bout, avec sa personnalité et ses émotions propres. Il a besoin qu'on l'écoute, qu'on soulage ses souffrances physiques et morales, qu'on l'accompagne jusqu'à son trépas tout en sou-

tenant sa famille dans cette épreuve.

À l'occasion du congrès, on lançait justement sur le marché un vidéo, réalisé par Jean-Marie Biotto et produit par Alain Stanke, qui montre de quoi il en retourne à l'unité des soins palliatifs de Notre-Dame. Premier hôpital francophone du Québec à avoir implanté ces services en 1979, l'institution montréalaise imitait en cela le pionnier canadien — l'hôpital Royal Victoria

— qui s'était lui-même inspiré de la conception britannique.

L'unité spéciale de Notre-Dame sert depuis de modèle de référence dans les pays francophones. L'hôpital international de l'Université de Paris l'a ainsi calqué à l'instigation du Dr Maurice Abiven.

«Notre unité de soins palliatifs, la première en France, a démarré en juin dernier. Nous avons tenté de copier aussi fidèlement que possible le modèle de celle de l'hôpital Notre-Dame», d'affirmer le Dr Abiven qui préside le congrès conjointement avec Mme Andrée Gauvin, responsable de l'équipe de bénévoles de l'unité spéciale de Notre-Dame.

«Nos services s'adressent aux patients affligés d'une maladie mortelle et pour qui la médecine curative ne peut plus rien faire. Nous y accueillons essentiellement des cancéreux arrivés à la dernière étape et quelques personnes en phase terminale de sida», a précisé le médecin.

En cela, l'institution parisienne devance son émule montréalaise. «Les discussions au sein de notre équipe au sujet de l'admission des sidatiques n'ont pas encore débouché sur un consensus. Nous n'avons pas fermé les portes et du reste aucune demande concrète ne s'est présentée. Pour l'heure, nous jugeons que la compétence nécessaire pour bien traiter les malades atteints de sida est différente de celle que nous avons acquise envers les cancéreux», a expliqué le Dr Maurice Falardeau, de l'unité de soins palliatifs de Notre-Dame.

Sans doute cela reflète-t-il l'une des difficultés que doit surmonter le personnel soignant pour «accompagner un mourant» et qu'a magistralement exposées le Dr Renée Sebag-Lanoë, chef des services gériatriques de l'hôpital Paul Brousse en France. «La crainte ancestrale d'être dévoré par le moribond est en nous. Dans notre corps, comme celle d'être contaminé», a fait remarquer ce médecin rompu à la pratique des soins palliatifs auprès de vieillards octogénaires.

Pour elle comme pour les penseurs humanistes, cette approche ouvre une troisième voie à côté de l'acharnement thérapeutique et de l'euthanasie, et permet de réinventer les rites de passage traditionnels de vie à trépas. En les évacuant et en s'en déchargeant sur les hôpitaux, la société moderne a fait éclore chez les individus le «rêve de mourir accompagné»....

LA MODE À VOTRE PORTÉE LORS DE LA

VENTE

No 1

Simpson
MONTRÉAL

En vigueur le
samedi 3
octobre seulement.

15% DE RABAIS

sur tous* les vêtements mode,
chaussures et accessoires pour
hommes, femmes et enfants.

*Exceptions: Tous les articles des cahiers Vente No 1, bijoux, montres, cosmétiques et fragrances, Polo, Brown's, fourrures, collection d'accessoires Gucci, rayons sous licence et services.



Simpson
MONTRÉAL

LA GARANTIE SIMPSON: Satisfaction garantie ou argent remis.



TOUT EST DANS LE STYLE

ENEZ VISITER NOTRE CENTRE D'AUBAINES MODE "LE GRENIER" SIMPSON CENTRE-VILLE 8^e ÉTAGE

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4870 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540 et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h. Jeudi et vendredi - 10h à 21h. Samedi - 9h à 17h. Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h. Samedi - 9h à 17h.

Luc Cyr a la clémence de la Cour

■ La Cour d'appel du Québec a décidé hier qu'elle ne changerait pas le verdict de culpabilité, prononcé par un jury d'Assises en février 1985, au procès de Luc Cyr, ancien coordonnateur des réparations majeures de la Société d'habitation du Québec, accusé d'abus de confiance.

Le plus haut tribunal de la province a toutefois opté pour une peine moins sévère, condamnant M. Cyr à un mois de prison et à une amende de \$10 000 qu'il devra payer dans les prochains 30 jours, faute de quoi il devra passer deux mois de plus derrière les barreaux.

M. Cyr avait été engagé par la société d'Etat en 1978 pour s'occuper des réparations importantes sur une quarantaine de projets pour lesquels la société détenait des créances hypothécaires. Au moment de son embauchage, M. Cyr contrôlait une société privée, Transit Construction Inc.

Des neuf accusations qui pesaient contre lui, le jury en retenait deux. Le juge Jonh Hannan, de la Cour supérieure le condamnait à six mois de prison.

On lui reprochait d'avoir obtenu un avantage de \$3 600 pour Transit Construction, alors qu'il travaillait pour la Société d'habitation, et d'avoir également octroyé un contrat de sous-traitance à la société Denis Landriault Eng., qui embauchait son fils Daniel, pour la réalisation de travaux effectués pour la Société d'habitation.

M. Cyr en appelait du verdict et de la sentence reprochant, entre autres, au juge Hannan de ne pas avoir souligné aux jurés certains éléments de preuve susceptibles de l'innocenter. Le juge de première instance, avait fait valoir M. Cyr à la Cour d'appel, en instruisant le jury avant ses délibérations, avait dit que le montant des bénéfices touchés par l'accusé était sans importance et que seule l'infraction elle-même comptait.

La Cour d'appel a rejeté ces arguments mais a retenu le fait que M. Cyr avait 57 ans au moment de la sentence, qu'il n'avait pas de casier judiciaire et qu'aucune preuve de fraude ou de corruption n'avait été faite.

Tout en faisant valoir à la Cour d'appel qu'il ne se considérait pas un «fonctionnaire» mais bien un entrepreneur indépendant lorsqu'il travaillait pour la Société d'habitation, M. Cyr avait souligné que la sentence du juge Hannan était bien trop sévère, alors que la Couronne n'avait suggéré au juge qu'une amende de \$15 000.

Le Conseil national du PQ se penchera sur la politique familiale

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Les péquistes réunis en Conseil national cette fin de semaine à Drummondville tenteront d'élaborer une politique familiale, susceptible de plaire aux Québécois.

Cette activité marque également la fin de l'Opération grands oreilles qui a conduit le chef Pierre Marc Johnson et plusieurs députés aux quatre coins du Québec pour entendre les revendications des citoyens.

Le chef profitera d'ailleurs de cette occasion pour tracer un bilan complet de cette consultation, notamment marquée par la faiblesse de la participation populaire dans plusieurs régions.

C'est aussi durant cette tournée que des exécutifs de comtés, dans les régions de Québec et Montréal, ont jeté la serviette, ce qui a semblé agacer le chef de l'opposition. Les démissionnaires ont ouvertement accusé M. Johnson d'acheminer le parti vers de graves difficultés, voire même sa disparition.

Le conseil national sera donc l'occasion pour le chef de mieux établir son leadership, après exactement deux ans à la tête de cette formation qui, si l'on se fie aux témoignages de ceux qui quittent, prend du temps à se trouver une véritable voie.

Au cours des derniers jours, un colosse de la première heure, l'ancien ministre des Finances Jacques Parizeau, a sonné l'alerte, clamant bien fort que l'avenir du PQ est en danger si on laisse complètement tomber l'idée de la souveraineté. M. Parizeau, qui avait été invité à participer au conseil national de Drummondville, a catégoriquement nié, hier, vouloir être de ce débat.

M. Parizeau a par ailleurs indiqué cette semaine, dans une entrevue, qu'il ne ferait pas la porte à un éventuel retour à la politique active, si l'idée de la sou-

veraineté resurgit dans cette formation.

Politique familiale

Comme l'a fait le Parti libéral en mai dernier, les quelque 200 militants du PQ tenteront de mieux définir leur programme concernant la politique de l'enfance et de la famille, un sujet très à la mode depuis quelques mois. discuté depuis de nombreu-

ses années et sur lequel les gouvernements tardent à intervenir.

Les péquistes prendront connaissance du rapport préliminaire d'Yves Beaumier, ex-ministre délégué à la Famille et maintenant responsable du comité sur la politique familiale.

Ce comité s'est réuni à quatre reprises depuis le printemps dernier. Il a consulté plusieurs experts dans le domaine des garde-

ries et de l'adoption. Cette semaine, l'ancien ministre Parizeau a également été consulté à ce sujet, ce qui a vraisemblablement semé la confusion quant à son éventuelle participation au conseil national.

La réunion de cette fin de semaine sera également l'occasion pour les péquistes de blâmer le gouvernement pour sa lenteur dans différents dossiers politi-

ques, notamment en ce qui concerne la politique linguistique. Depuis quelques semaines, les pressions se multiplient, chez les anglophones, pour que le gouvernement établisse finalement de nouvelles règles concernant l'affichage.

Une proposition, venant du comté d'Anjou, blâme le gouvernement Bourassa au sujet de l'attente du Lac Meech «qui vise à

rallier le Québec à n'importe quel prix».

Le conseil national sera aussi l'occasion de souligner l'importance de recruter plus de femmes candidates aux prochaines élections. On préconise même une forme d'aide financière pour assurer, par exemple, les frais de garde d'enfants pour une candidate en campagne électorale.

VENTE N°1

Simpson

DEUX JOURS SEULEMENT ÉCONOMIES POUR LE FOYER

LES VENDREDI ET SAMEDI 2 et 3 OCTOBRE

30% DE RABAIS

SUR LE PRIX COURANT DE TOUS LES MEUBLES

En plus de ces offres sensationnelles

RABAIS 30%

SOLDE SUR LES CHAÎNES STÉRÉO DISCONTINUÉES. Choix de modèles Sanyo, Hitachi, JVC et Pioneer. Venez vite pour une meilleure sélection. Le choix varie selon le magasin.
Prix ord. 399,99 à 899,99
VENTE 279,99 À 629,99

687, DIVERTISSEMENT AU FOYER

RABAIS 50%

TOUS LES ENS. DE MATELAS BEAUMARK^{MD}
Notre entière sélection d'ensembles de matelas Beaumark^{MD}. Prix ord. 560\$ à 1800\$
VENTE 279,99 À 899,99

515, MATELAS Non disponibles à Laval

RABAIS JUSQU'À 200\$

TOUS LES TÉLÉCOULEURS SIMPSON
Vaste sélection de modèles et dimensions. Venez vite pour un meilleur choix. Le choix varie selon le magasin. Prix ord. 327\$ à 799\$
VENTE 277\$ À 599\$

681, DIVERTISSEMENT AU FOYER

RABAIS 300\$

ASPIRATEUR-CHARIOT BEAUMARK^{MD}. Modèle profilé puissant, 25% plus léger que les aspirateurs ordinaires de même grosseur. Parfait pour nettoyer les moquettes et les couvre-planchers. Moteur 4,0 H.P. Enrouleur du cordon Cordaway^{MD} automatique de 20 pieds, sac facile à changer, électrobrosse Vibra-Groomer III^{MD}. N° 98403. Prix ord. 599,98
VENTE 299,98 CH.

627, ASPIRATEURS

799\$ AVEC PRIME*

CANAPÉ-LIT G 2 PL BAUHAUS AVEC CAUSEUSE EN PRIME*. Achetez un des trois modèles de canapés-lits Bauhaus G 2 pl à 799\$ et obtenez la causeuse assortie sans frais. (Valeur de 399\$). Choix de recouvrement à motif floral taupe, brun ou rose foncé.

515, CANAPÉS-LITS Non disponible à Laval

Meubles non disponibles à Laval

Simpson

MONTREAL

LA GARANTIE SIMPSON: Satisfaction garantie ou argent remis.



TOUT EST DANS LE STYLE

ENEZ VISITER NOTRE CENTRE D'AUBAINES MODE "LE GRENIER" SIMPSON CENTRE-VILLE 8^e ÉTAGE

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4670 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540 et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi: 10h à 18h. Jeudi et vendredi: 10h à 21h. Samedi: 9h à 17h. Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mardi: 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi: 9h30 à 21h. Samedi: 9h à 17h.

En bon français, du cabinet de Mulroney

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ «L'invite, au nom du Premier Ministre, au Parti Libéral de nommer un député qui accueillerait l'occasion de participer à la délégation canadienne».

Ce charabia est tiré d'une lettre adressée il y a quelques jours par le chef de cabinet de Brian Mulroney, Derek Burney, au député libéral Jean-Robert Gauthier.

M. Mulroney ne parle pas un français de grande qualité, mais personne ne lui en fait reproche. Tout au plus se moque-t-on sans méchanceté de lui quand il oublie ou ajoute des accents aigus. Ce qui pourrait lui faire dire par exemple «le petit Levesque».

Il aurait peut-être intérêt à s'assurer que la correspondance de ses adjoints, qui écrivent en son nom sur du papier où sont inscrits tout en haut les mots «Cabinet du Premier ministre», respectent la langue française.

Ce n'est certes pas le cas quand son «Chef du Cabinet» écrit à M. Gauthier, «whip» de l'opposition officielle, que «la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth aura lieu le 13 à 17 octobre à Vancouver».

«Le premier ministre, poursuit-il, a décidé à profiter de l'occasion, comme il a récemment fait pour le Sommet de la Francophonie, pour inviter un nombre d'observateurs parlementaires à faire part de sa délégation».

Et enfin: «Je vous saurait gré de communiquer à mon bureau aussi tôt que possible le nom du candidat Libéral...».

Des profits «scandaleux»

Presse Canadienne
OTTAWA

■ La ministre fédérale de la Privatisation, Mme Barbara McDougall, a affirmé hier qu'il appartenait aux commissions provinciales des valeurs mobilières, et non à Ottawa, d'empêcher les employés d'une compagnie d'acheter des actions de cette même compagnie, au moment où elle poursuit des négociations pour acheter une société de la Couronne.

Mme McDougall répondait aux questions du député libéral Brian Tobin sur quatre employés de Memotec Data, qui ont acheté 27 000 actions de la compagnie le même jour, alors que des offres d'achat étaient faites pour Télé-globe Canada, et contre qui aucune accusation n'a été portée.

M. Tobin voulait savoir comment de telles personnes pouvaient réaliser des «profits scandaleux» sans être inquiétées et il a réclamé du gouvernement que les règles de privatisation des sociétés de la Couronne empêchent de tels abus.